

Contribution

Un État en  
quête de bonne  
gouvernance :  
contraintes  
et défis

Par Djamal Kharchi (P. 8 et 9)

**ABDELKADER BENGRINA :**

«Je suis un  
islamiste  
convaincu»

PAGE 4



Photo : NewPress

**DEUX PROJETS DE LOI ONT  
ÉTÉ PRÉSENTÉS HIER**

Les députés  
boudent l'APN

● Le ministre de la Justice, Belkacem Zeghmati, a présenté, hier, le projet de loi modifiant le Code de procédure pénale, visant à simplifier la lutte contre la corruption, dans un hémicycle presque vide.

PAGE 3

**ALI BENFLIS :**

«Ma candidature  
est un cri d'alarme»

● S'il défend sa candidature par sa conviction tenace et profonde de porter secours au pays qui est «entré dans la zone de tous les dangers qui sont là et pas seulement imminents», estimant que devant pareille situation, «il n'y avait pas place pour l'hésitation ou la dérobade», qualifiant sa candidature de «véritable signal d'alarme», Ali Benflis partage, néanmoins, avec les pourfendeurs du scrutin présidentiel du 12 décembre prochain, la «crainte et la peur que le système ne se reproduise».

PAGE 5

**SELLAL, OUYAHIA, YOUSFI, BEDA ET BOUCHOUAREB CONCERNÉS**

Corruption : le  
1<sup>er</sup> procès avant  
fin novembre

● Les premiers procès des anciens ministres de Bouteflika détenus pour corruption se dérouleront avant la fin du mois de novembre, a-t-on appris de sources proches du dossier. Ahmed Ouyahia, Abdelmalek Sellal ainsi que trois anciens ministres de l'Industrie seront jugés dans le cadre du dossier automobile.

PAGE 3



Photos : DR

**LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION**

La grippe sera  
plus méchante  
cette année

● Lancement officiel hier de la campagne de vaccination. Les 2,5 millions de doses sont enfin distribuées. Les spécialistes avertissent : la souche du virus identifiée est particulièrement virulente. La grippe sera, par conséquent, plus méchante cette année.

PAGE 4

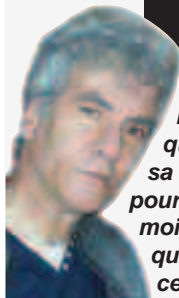




Constances

Libérer les  
détenus

Slimane Laouari  
laouarisliman@gmail.com



A moins de tenter la bonne vieille méthode qui consiste à pousser sa faute jusqu'au bout pour la justifier ou au moins l'expliquer, ceux qui ont emprisonné des centaines d'Algériens pour avoir exprimé d'une manière ou d'une autre leur opinion n'ont pas d'autres choix que de les libérer. D'abord parce que s'entêter dans la logique répressive est contre-productif pour le pouvoir. Si les arrestations-emprisonnements pouvaient servir à quelque chose en matière de dissuasion, ça se saurait, depuis des mois qu'on interpelle, juge, condamne et systématise la détention provisoire. On y a «travaillé» tous les mardis, tous les vendredis et souvent entre les deux journées de contestation, pour faire dans la «prévention» ou pour se donner des conditions opérationnelles plus commodes et surtout moins visibles. Le moins qu'on puisse dire est que ça n'a pas servi à grand-chose. Ou plutôt si, dans le sens que les décideurs n'attendaient pas. Depuis, le mouvement populaire s'est irrémédiablement installé dans la durée, la mobilisation a pris du volume et la détermination s'est renforcée chaque jour un peu plus. Ensuite parce que la «rigueur de la loi», comme... l'indépendance de l'institution judiciaire dont on a voulu vendre l'indépendance et la liberté d'action au point d'agir toute seule comme une grande, n'a jamais dupé personne. Si l'argument pouvait convaincre, peut-être qu'on ne pousserait pas jusqu'à créer ex nihilo des chefs d'accusation pour l'écrasante majorité des détenus du mouvement populaire condamnés ou en détention provisoire. Certains de ces motifs n'existent dans aucune disposition légale, dans aucun cas jurisprudentiel. Enfin, parce qu'il est pour le moins difficile d'imaginer que le pouvoir envisage d'organiser une élection dans un mois sans... tenter quelque chose qui soit un tant soit peu différent des certitudes qui l'ont inspiré jusque-là. Il y en a qui ont attendu ce geste à l'occasion du 1er Novembre mais, manifestement, c'était trop... loin de l'échéance présidentielle et par-dessus tout, le pouvoir n'a pas l'habitude d'accéder à une demande quand il en suspecte l'émanation. Même sous forme de vœu pieux, l'attente a été mise sous le boisseau ou carrément évacuée. De toute façon, il est loin d'être évident que la libération des prisonniers donne les résultats que le pouvoir pouvait en attendre. Depuis le début du mouvement populaire, chaque victoire a été appréciée pour ce qu'elle est : une étape sur le chemin de ses objectifs. C'est aussi pour cela qu'il ne faut en minimiser aucune, surtout pas le retour parmi les leurs des détenus. Lucide mais pas moins engagée, la fille de Bouregaâ en est l'illustration avec sa déclaration où elle préfère son père en symbole vivant et libre qu'en martyr.

S. L.

**SELLAL, OUYAHIA, YOUSFI, BEDA  
ET BOUCHOUAREB CONCERNÉS**

**Corruption : le 1<sup>er</sup> procès  
avant la fin novembre**

Les premiers procès des anciens ministres de Bouteflika détenus pour corruption se dérouleront avant la fin du mois de novembre, a-t-on appris de sources proches du dossier. Ahmed Ouyahia, Abdelmalek Sellal ainsi que trois anciens ministres de l'Industrie seront jugés dans le cadre du dossier automobile.

**Abla Cherif - Alger (Le Soir)** - L'instruction de ces affaires aura donc duré plus de six mois durant lesquels les services de l'IGF ont été grandement sollicités et mobilisés pour «éprouver» des dossiers lourds, sensibles, et constitués essentiellement de contrats et documents liés à des opérations de passation de contrats.

Durant toute cette période, les ministres concernés ont été écoutés à plusieurs reprises au niveau de la Cour suprême et du tribunal de Sidi-M'hamed. Ahmed Ouyahia détient à lui seul le record de sept comparutions devant le juge d'instruction de cette juridiction. Abdelmalek Sellal a été, quant à lui, sorti trois fois de sa cellule pour être, lui aussi, auditionné par le magistrat en charge de son dossier.

Tout comme l'ancien chef de gouvernement, il a été soumis à des séances de confrontation avec des personnes impliquées dans les affaires pour lequel il est poursuivi. Il y a près de trois semaines, les deux anciens Premiers ministres ont été à nouveau auditionnés, cette fois au niveau de la Cour suprême en possession d'éléments issus

des enquêtes qui se sont poursuivies y compris après leur mise sous mandat de dépôt.

Selon les éléments en notre possession, Ouyahia et Sellal devraient comparaître, dans ce premier procès puisqu'il en restera d'autres, dans le cadre des enquêtes déclenchées autour des hommes d'affaires ayant bénéficié d'énormes avantages. Dans le cas présent, il s'agit de concessionnaires automobiles.

Les deux anciens Premiers ministres ont été, comme on le sait, inculpés tant dans les affaires Tahkout, Eulmi que Hassan Arbaoui.

Les informations auxquelles nous avons pu avoir accès n'indiquent pas si ces hommes d'affaires seront également présents aux procès programmés, mais elles affirment, en revanche, que la comparution des trois ministres de l'Industrie, dont deux sont actuellement incarcérés à El-Harrach, est prévue à la même période. Il s'agit de Yousef Yousfi et Mahdjoub Beda.

Le troisième, Abdeslam Bouchouareb, se trouve, comme on le sait, en fuite à l'étranger. Son départ précipité



Les ministres ont été écoutés à plusieurs reprises au tribunal de Sidi M'hamed.

Photo : DR

a eu lieu très peu de temps après le déclenchement de la plus vaste opération anti-corruption qu'ait connue le pays.

Cette situation a fait que les convocations qui lui ont été adressées par la justice sont restées lettre morte. Depuis deux semaines, il fait officiellement l'objet d'un mandat d'arrêt international, tout comme Chakib Khelil.

Il faut savoir que Yousef Yousfi et Mahdjoub Beda ont été auditionnés tout récemment au niveau de la Cour suprême. Il s'agissait, vraisemblablement, des dernières comparutions avant la clôture de l'instruction

de leurs dossiers. Ils sont poursuivis dans l'affaire Tahkout pour, entre autres, octroi d'indus avantages, passation de contrats contraires à la réglementation et corruption.

Ahmed Ouyahia a été également inculpé sur la base de chefs d'accusation de la même nature. En tout, quatre ministres ont été officiellement mis en cause dans l'affaire Tahkout. Abdelmalek Sellal a été, quant à lui, inculpé dans le dossier Mazouz, homme d'affaires propriétaire d'une usine de montage de véhicules lourds.

A. C.

**DEUX PROJETS DE LOI ONT ÉTÉ PRÉSENTÉS HIER**

**Les députés boudent l'APN**

Le ministre de la Justice, **Belkacem Zeghmati**, a présenté, hier, le projet de loi modifiant le code de procédure pénale, visant à simplifier la lutte contre la corruption, dans un hémicycle presque vide.

**Karim Aimeur - Alger (Le Soir)** - En effet, à peine une quarantaine de parlementaires, parmi les 462 que compte la Chambre basse, étaient présents à cette séance plénière.

Le membre du gouvernement et les députés ont débattu ainsi, dans une atmosphère morose, un texte censé servir dans la lutte contre la corruption.

La présentation du texte, les débats et la réponse du ministre ont pris moins de trois heures ! Dans le hall de l'Assemblée, Lakhdar Benkhelaf, député de l'Alliance islamiste Nahda-Adala-Binaa, tente de convaincre les journalistes qui l'interrogeaient sur le bien-fondé des amendements proposés par l'exécutif au code pénal. Dans la foulée, il a dénoncé la justice qui fonctionnait sous les ordres des deux anciens



Belkacem Zeghmati.

Photo : NewPress

ministres du secteur, Tayeb Belaïz et Tayeb Louh. Cela signifie-t-il que la justice est actuellement indépendante ?, a-t-on interrogé. «Je ne dis pas qu'elle est indépendante mais j'espère que l'ancienne bande ne sera pas remplacée par une autre bande plus dangereuse», a-t-il répondu.

A l'intérieur, Belkacem Zeghmati défendait le projet face aux quelques députés qui l'écoutaient.

Il a évoqué longuement la situation de la justice, regrettant

le manque de confiance que lui accordent les citoyens.

Il a qualifié certains cas de «catastrophiques», d'autres de «dramatiques» en relevant les insuffisances du secteur qui ont provoqué la rupture de la confiance. Plaidant pour une justice de qualité, il a appelé à revoir la formation des juges qui doit privilégier, a-t-il expliqué, la qualité et non pas la quantité.

«La formation des juges est sensible. Je suis avec la justice mais pas avec la pseudo-justice», a-t-il lancé, annonçant l'ou-

verture prochaine d'un concours pour le recrutement de 274 magistrats. Zeghmati a apporté des précisions quant à certaines rumeurs qui ont circulé à propos des dispositions du projet de loi modifiant le code de procédure pénale. Ainsi, il a affirmé que les officiers de la police judiciaire (la police, la gendarmerie et les services militaires de sécurité) n'ont aucun droit de procéder à la perquisition de domicile «sans mandat préalable et écrit du procureur de la République».

Il a affirmé que l'amendement du code de procédure pénale s'inscrivait dans le cadre de la poursuite des efforts déployés par l'Etat pour préserver les deniers publics, à travers notamment la consolidation et le renforcement du cadre juridique de lutte contre la criminalité, par l'abrogation des dispositions à effet négatif sur la mise en mouvement de l'action publique et son exercice par le ministère public d'une part, et celles faisant obstacle à la police judiciaire lors de l'accomplissement de ses missions, d'autre part.

K. A.

**BENGRINA :****«Je suis un islamiste convaincu»**

« Je suis un islamiste convaincu de par mon histoire et mon parcours .» Abdelkader Bengrina était, visiblement, agacé par une question d'un journaliste, ce dimanche 10 novembre, dans le cadre d'une conférence de presse tenue au forum du journal El Wassat. Il a tenu à rappeler, de façon péremptoire, son appartenance politique à la mouvance islamiste algérienne qui se perd encore en conjectures quant à se déterminer par rapport aux élections décidées pour le 12 décembre prochain.

Elections à haut risque s'il en est, compte tenu du contexte du Hirak et de mots d'ordre scandés par les manifestants. Abdelkader Bengrina, 57 ans, président de Harakat El Binaa est le premier candidat à la candidature de la prochaine présidentielle. Ce transfuge du MSP de feu Mahfoud Nahnah crée avec ses amis son propre parti en 2013. Costume-cravate, un peu guindé, il fait néanmoins face à la presse toujours le sourire en coin sans se départir pour autant du sérieux qu'il met dans l'analyse de la situation économique du pays qu'il considère critique et allant même jusqu'à tirer la sonnette d'alarme quant à sa gravité.

Cet ancien ministre du Tourisme de la coalition gouvernementale avec le MSP (1997-1999) clame aux yeux des présents sa probité. « J'ai les mains propres, je n'ai rien volé », dit-il, arguant d'un rapport de la Cour des comptes, institution mise par la suite en veilleuse par le Président déchu. La corruption sera d'ailleurs un sujet-phare de son intervention tout en proposant des solutions que « le peuple sera invité à approuver ou non ». Abdelkader Bengrina joue avec les chiffres induits par cette plaie qu'est la corruption dont sont responsables les gouvernants, aujourd'hui pour beaucoup en détention provisoire. En attendant leur jugement définitif ?

La « bande », comme sont qualifiés les tenants du régime Bouteflika, est responsable du détournement de 150 milliards de dollars dont la plupart sont des crédits sous forme d'entreprises non créatrices de richesses, dira-t-il.

Le leader de Harakat El Binaa n'y va pas avec le dos de la cuillère dans ce domaine qui le révolte mais qui, surtout, lui donne du grain à moudre dans la gestion de sa campagne pour la présidentielle. Il s'étendra ainsi sur les moyens de récupérer les biens mal acquis « en accord avec les prévenus » qui doivent apposer leur paraphe dans toutes les opérations de rapatriement des capitaux financiers (comptes en banque) ou matériels (hôtels, sociétés, résidences, etc.). Il s'insurge devant les scandaleux virements en devises effectués par les banques algériennes vers l'étranger. Ainsi 950 millions d'euros vers l'Espagne et 650 millions d'euros vers l'Italie, notamment.

Dans la lutte contre la corruption, il cite pour cela l'exemple de l'Arabie Saoudite qui a mené avec succès pareille opération. Par la suite, dit-il, on pourra imaginer, éventuellement, une amnistie que seul le peuple décidera dans le cadre d'un référendum.

Dans le cas de l'élargissement des détenus, ils ne pour-

ront reprendre uniquement que leurs biens initiaux, sans commune mesure avec tous les détournements. Retour salvateur à la case départ ? Toujours en matière de chiffres, le conférencier prend à témoin l'assistance : la dette publique de l'Etat est à 52%, tous les indicateurs sont au rouge, soulignera-t-il, citant un rapport de la Banque mondiale.

Avec des réserves devises de 60 milliards de dollars, Abdelkader Bengrina exclut l'intérêt des investisseurs étrangers (IDE) pour le marché algérien. Par ailleurs, il s'attaquera violemment à la « tchippa » (commission) « Monsieur 10%, voire 30% ! ». « Cette mentalité doit à jamais disparaître dans l'Algérie de demain pour laquelle nous nous engageons .» Il appuie sa déclaration en citant les surfacturations dans le budget d'équipements (600 milliards de dollars) qui auraient atteint 30% ! Dans cette optique, le chef de Harakat El Binaa dénoncera le scandale de l'industrie de montage automobile qui s'avère ruineuse pour l'économie du pays et très faible souci des concessionnaires autos.

Abordant les idées forces de son programme de campagne, le natif de Ouargla, qui dit appartenir à la génération postindépendance (il est né le 1er janvier 1962 !), insistera sur le rôle d'avant-garde dans la lutte de Libération nationale de sa wilaya. « Pourquoi pas un Président issu du Sahara ? » lancera-t-il. Abdelkader Bengrina soulignera dans ce cadre : « Aujourd'hui, nous n'avons plus de candidat-Président comme par le passé ou qui réclame la légitimité historique et où tout était joué d'avance .» Il met un point d'honneur



Abdelkader Bengrina.

Photos : NewPress

que son parti soit le premier à revoir le Smig, l'IRG et les congés de maternité qui doivent être allongés pour la bonne santé du nouveau-né. « Nous œuvrons pour une nouvelle Algérie, celle de l'après-22 février, date de l'insurrection citoyenne pacifique qui a emporté le régime Bouteflika. »

Mieux, le chef du mouvement islamiste estime qu'avec son parti, il a été le précurseur de « l'intifadha ». Pour cela, il affirme avec force conviction que le candidat Harakat El Binaa fait siennes les revendications du Hirak, sans prétendre pour autant le représenter et que le nouveau Président servira, enfin, les intérêts de la communauté et non pas les siens. « Il y a, dit-il, un avant et un après Hirak .» A ce propos, Abdelkader Bengrina rend un vibrant hommage au moudjahid Lakhdar Bouregaâ,

âgé, alité et très affaibli par l'opération chirurgicale qu'il a subie il y a quelques jours et demande sa libération immédiate.

Au plan de l'actualité, il considère comme nulles et non avenues la loi sur les hydrocarbures et la loi de finances 2020 (qui cache un grave déséquilibre). Il en est de même pour le mouvement des 3 000 magistrats (cause de la grève) et des walis.

Evoquant, par ailleurs, les rapports de son parti avec les autres formations politiques – qui lui proposent une coalition, Abdelkader Bengrina affirme les rejeter et apprécie le soutien du parti Hamas de Mokri.

Le candidat à la présidentielle du 12 décembre promet de se lancer avec détermination dans cette campagne électorale à venir qui commence déjà pour lui dans certaines wilayas du Sud.

B. T.

**LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION****La grippe sera plus méchante cette année**

**Lancement officiel hier de la campagne de vaccination. Les 2,5 millions de doses sont enfin distribuées. Les spécialistes avertissent : la souche du virus identifiée est particulièrement virulente. La grippe sera, par conséquent, plus méchante cette année.**

**Nawal Imès - Alger (Le Soir)** - C'est hier que la campagne nationale de vaccination antigrippale a été officiellement lancée. Un nombre de 2,5 millions de doses ont été distribuées au niveau des officines et des centres de santé.

C'est avec près d'un mois de retard que ladite campagne est lancée et pour cause : l'Organisation mondiale de la santé a pris du retard dans la confection du vaccin. La raison ?

L'émergence d'une nouvelle souche, à savoir le H3N2 qui a nécessité une adaptation de la formule du vaccin. Habituellement, c'est au mois de février que ce vaccin est mis au point. Cette année, il aura fallu attendre le mois de mars. Les

spécialistes y voient un risque avéré de cas de grippe plus sévères que les autres années.

La grippe s'annonce cette année plus méchante que les autres années. Longtemps considérée comme une banale affection, la grippe est aujourd'hui un véritable problème de santé publique. Et pour cause, selon les statistiques de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le virus de la grippe saisonnière a été, l'année dernière, à l'origine de plus de 650 000 décès à travers le monde.

En Algérie, le directeur de la prévention auprès du ministère de la Santé faisait état, il y a quelques jours, d'un bilan « stable » avec pas moins de 10



2,5 millions de doses distribuées.

Photo : DR

décès enregistrés l'année dernière.

Il n'est pas rare que la grippe soit également responsable de plusieurs cas d'hospitalisation. Si par le passé, la grippe pouvait

être soignée grâce à des remèdes de grand-mère, l'évolution de la structure même du virus et la nature des complications qu'il engendre notamment chez les populations considérées

comme à risque rendent le vaccin incontournable. Il s'agit notamment des personnes âgées, de celles atteintes de maladies chroniques, des femmes enceintes. C'est d'ailleurs à ces catégories que s'adresse essentiellement la campagne de sensibilisation du ministère de la Santé.

Le vaccin coûtant 500 dinars peut s'acquérir auprès des officines. Les personnes âgées peuvent se le faire rembourser. Il leur suffira de se présenter auprès des centres de santé pour pouvoir bénéficier de la vaccination. Comme il est impossible de vacciner l'ensemble des populations, il est demandé à tous l'adoption de gestes simples pouvant éviter la propagation du virus. Il s'agit essentiellement de se laver fréquemment les mains, éternuer dans le creux du coude et d'utiliser un mouchoir à usage unique.

N. I.

**BENFLIS :****«Ma candidature est un cri d'alarme»**

*S'il défend sa candidature par sa conviction tenace et profonde de porter secours au pays qui est «entré dans la zone de tous les dangers qui sont là et pas seulement imminents ou se rapprochent», estimant que devant pareille situation, «il n'y avait place pour l'hésitation ou la dérobade», qualifiant sa candidature de «véritable signal d'alarme», Ali Benflis partage, néanmoins, avec les pourfendeurs du scrutin présidentiel du 12 décembre prochain, la «crainte et la peur que le système ne se reproduise».*

**M. Kebci - Alger (Le Soir) -** Le président du parti des Avant-gardes des libertés qui officialisait, hier dimanche, sa candidature à l'élection présidentielle du 12 décembre prochain, en présentant les grandes lignes de son programme électoral, dit partager la «peur et la crainte de la révolution démocratique et pacifique» enclenchée dans le pays le 22 février dernier, que le système en place fasse de la toute prochaine élection présidentielle «le prolongement du 5e mandat» que ce même mouvement populaire a fait avorter.

Un scrutin présidentiel qu'il considère en tous points de vue comme étant la «dernière chance avant le saut vers l'inconnu, n'ayant pas le droit ni à l'échec, ni à l'erreur».

Et pour peu qu'elle se tienne dans des conditions raisonnables et acceptables, il dit que «rien ne la disqualifie comme voie de sau-

vetage de l'Etat national et de sa transformation en Etat de droit conformément aux demandes et aux aspirations justes et légitimes de la révolution démocratique et pacifique en marche dans notre pays».

Pour lui, ce scrutin permettra la libre expression du peuple souverain, offrira au pays la voie de sortie de crise la moins longue, la moins périlleuse et la moins coûteuse tout en accélérant l'ouverture de tous les chantiers de la rupture et du changement voulus par le peuple algérien.

Et parce qu'il y a, selon lui, une «situation d'urgence politique, économique et sociale», allant jusqu'à qualifier la situation de «véritable catastrophe politique, économique et sociale», Benflis propose un «programme d'urgence nationale» qui charrie une «transition globale, ayant pour but la modernisation poli-



Ali Benflis.

tique, économique et sociale de la nation». Un programme qui, ressasse-t-il, s'inscrit en droite ligne des revendications justes et légitimes de la révolution démocratique et pacifique dans lesquelles il dit «se reconnaître tel qu'il est car incarnant, à ses yeux, le «combat de toute une vie». Et de proposer, entre autres initiatives, objectant une voie possible de sortie de crise, un «mandat présidentiel de transition» à même de consacrer, explique-t-il, la «revendication du changement radical et global».

Un mandat de transition qui suppose, explique encore

Benflis, un ensemble «d'engagements francs et nets dont il est possible de dire, à chaque étape, s'ils ont été tenus ou reniés», estimant que toutes les autres options ressemblent peu ou prou à la bouteille que l'on jette à la mer sans se soucier de sa destination et sans se préoccuper du temps qu'elle mettra à y parvenir».

Une manière pour l'ancien chef de gouvernement de doter la transition démocratique tant réclamée par de larges pans de la classe politique et de la société civile d'idées fondatrices dont la remise de la République à la

citoyenneté et à la souveraineté du peuple, l'Etat de droit que tous les régimes politiques doivent servir et non en faire usage, à leurs seules fins de pouvoir, les institutions de la République qui doivent être l'émanation d'une volonté populaire authentique et dont la représentativité et la légitimité doivent être sans tache, la Constitution de la République à réécrire dans un sens plus équilibré de la distribution des pouvoirs de manière à conjurer pour toujours le fléau de la personnalisation du pouvoir et des tentations totalitaires et, enfin, la société de femmes et d'hommes libres maîtres de leur destinée».

Et ces idées fondatrices supposent la re-légitimation de l'institution législative qui sera investie également d'un pouvoir constituant, la révision de la loi sur les partis politiques, de la loi portant régime électoral et du dispositif de préparation, d'organisation et de contrôle des élections législatives de manière à, entre autres, dissuader l'immixtion de l'affairisme dans la politique ainsi que sa prise en otage par l'argent douteux dont on mesure, aujourd'hui, tous les ravages qu'il a causés à l'intérieur comme à l'extérieur des institutions et des administrations du pays»,...

M. K.

**FORCES DE L'ALTERNATIVE  
DÉMOCRATIQUE****Appel à la libération  
des détenus  
du hirak**

*Réunies hier dimanche au siège du FFS, les Forces du pacte de l'alternative démocratique (PAD) ont exigé «la libération de tous les détenus politiques et d'opinion».*

**Karim Aimeur - Alger (Le Soir) -** Cette semaine, plus de 50 détenus du Hirak seront fixés sur leur sort. Aujourd'hui, le procès de pas moins de 43 manifestants sera ouvert au tribunal de Sidi-M'hamed, alors qu'un manifestant, arrêté vendredi pour possession de l'emblème amazigh par la Gendarmerie nationale, a été libéré, hier, par le tribunal de Rouiba. Qualifiant ces détenus «d'otages», les Forces de l'alternative démocratique ont appelé, dans un communiqué à l'issue de leur réunion au siège du FFS à Alger, à leur libération, en saluant «la détermination des Algériennes et des Algériens à rester mobilisés pour s'opposer à la mascarade électorale qui vise à ravalier le système et à asseoir le règne d'un clan en tentant de détourner la révolution de son cours». Ces partis de la mouvance démocratique qui comptent s'ouvrir à d'autres forces politiques et associatives ont exprimé leur disponibilité à s'associer à toutes celles et tous ceux qui s'opposent à la fausse solution du pouvoir. Une invitation aux islamistes de rejoindre le PAD ? En tout cas, le PAD a soutenu qu'«une conférence nationale regroupant l'ensemble de ces forces sera un moment solennel pour affirmer la solution de la transition démocratique vouée à un processus constituant souverain pour une rupture avec le système». Les Forces du pacte de l'alternative démocratique ont, en outre, dénoncé ce qu'elles qualifient de «politique de la carotte et du bâton mise en œuvre à l'endroit des magistrats : revalorisation des salaires, pour appâter les uns, et chantage, pour faire taire les autres. « Cette politique entend enterrer l'espoir d'un cheminement de la justice vers son indépendance », soutiennent-elles.

K. A.

**MUSTAPHA HADDAM,****PORTE-PAROLE DE BELAÏD ABDELAZIZ :****«Le changement ne peut venir  
que par les moyens  
démocratiques»**

*Le porte-parole du candidat à la présidentielle du 12 décembre prochain, Abdelaziz Belaïd du Front El Moustakbal, Mustapha Haddam, a estimé qu'il était temps de «passer de la légitimité historique à la légitimité populaire» et que «seule la légitimité populaire est à même de sortir l'Algérie de la situation de crise multidimensionnelle dans laquelle elle s'est enfoncée».*

S'exprimant, hier dimanche, sur les ondes de la Chaîne 3 de la Radio algérienne, le porte-parole de Belaïd pense que «le changement ne peut venir que par les moyens démocratiques» parce que, précise-t-il, «nous ne croyons pas à la politique de la chaise vide». M. Haddam a tenu à signaler que, dès 1962, les pouvoirs qui ont eu à se succéder à la tête de l'Algérie, se sont tous appuyés sur la «légitimité révolutionnaire» pour gérer son avenir.

«Pour des raisons générationnelles», il considère qu'il est temps, désormais, pour les personnes ayant bénéficié de cette légitimité «de passer la main» à travers des élections «propres et transparentes» seules habilitées à donner une légitimité populaire aux ins-

tutions. Pour l'intervenant, le candidat Belaïd Abdelaziz représente la génération postindépendance, et qui connaît donc les préoccupations de sa génération et de celle qui est venue après.

Abordant la question des réformes que le mouvement populaire exige depuis le 22 février, M. Haddam a indiqué qu'elles ne doivent pas être engagées avant le scrutin présidentiel, s'interrogeant par cette même occasion «qui va engager ces réformes, des personnes désignées, mais désignées par qui ?» et pour cela, il est impératif de passer par le scrutin qui donnera au prochain Président une «certaine légitimité au plan institutionnel et constitutionnel», pour entreprendre les importants chantiers desti-



Photo : DR

nés à gérer la période de crise «multidimensionnelle à laquelle est confronté l'Etat algérien» selon ses dires car «la période est difficile».

Et de poursuivre «nous devons donner à notre pays, par les voies démocratiques, les institutions qui peuvent conduire et gérer cette période.

Face à la corruption qui a pris des proportions alarmantes, le candidat du Front El Moustakbal comp-

te sévir en réactivant les institutions existantes comme la Cour des comptes qui «a somnolé ces 20 dernières années» ainsi que l'Inspection générale des finances, selon le porte-parole du parti qui saisit l'occasion pour rappeler et expliquer le slogan de leur campagne «Le peuple décide» avant de préciser «seuls les citoyens peuvent garantir des élections libres et transparentes».

Ilhem Tir

**PROJETS ANSEJ ET CNAC**

# Levée du gel sur l'extension de toutes les activités

**Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale a annoncé, hier dimanche, la levée du gel sur l'extension de toutes les activités rentrant dans le cadre des dispositifs Ansej et Cnac, à l'échelle nationale.**

**Salima Akkouche - Alger (Le Soir)** - Bonne nouvelle pour les jeunes détenteurs de micro-entreprises bénéficiaires des crédits Ansej et Cnac et désirant procéder à l'extension de leurs activités. Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale a annoncé, hier, la levée du gel sur l'extension de toutes sortes d'activités.

Cette mesure concerne l'ensemble des wilayas du pays, a souligné Tidjani Hassan Haddam, qui s'est exprimé en marge d'une journée d'étude sur le thème de «l'entrepreneuriat au service du développement économique et social», et organisée en coordination avec le ministère de la Solidarité nationale.

M. Ouagnouni, directeur général de la Cnac, a expliqué que cette mesure va permettre aux jeunes promoteurs bénéficiaires de crédits, Ansej et Cnac, de développer leurs activités pour mieux affronter le marché et assurer une pérennité de leurs micro-entreprises. «Nous allons continuer à accompagner ces jeunes promoteurs dans la phase de l'extension», se sont engagés les responsables des mécanismes Ansej et Cnac.

Selon M. Ouagnouni, plusieurs demandes d'extension ont été déjà déposées. En raison du gel des extensions, dit-il, depuis plusieurs années, ces demandes sont restées malheureusement lettre morte. D'ailleurs, l'Agence du développement social, (ADS), relevant du ministère de la Solidarité, et l'Agence nationale de l'emploi des jeunes (Ansej), relevant du ministère du Travail, ont signé une convention de coopération pour faciliter la coordination entre eux et

dont le but étant «d'offrir un meilleur service pour les jeunes porteurs de projets».

Le ministre du Travail a souligné, à ce sujet, que son département, qui a écouté les préoccupations et les propositions des jeunes possédant des microentreprises, a préparé une feuille de route, qui sera lancée d'ici quelques semaines, pour accompagner ces jeunes.

Tidjani Hassan Haddam a indiqué que, depuis le lancement des deux mécanismes Ansej et Cnac, plus d'un demi-million de microen-

treprises ont été créées. Ce qui a permis la création de 1,2 million postes d'emploi.

De son côté, la ministre de la Solidarité nationale a souligné que son secteur compte plus 889 346 bénéficiaires de microcrédits dans le cadre du dispositif Angem, pour une enveloppe allouée de 58,13 milliards de dinars, qui a permis la création de 1,3 million de postes d'emploi. Ghania Eddalia a indiqué que 63,38% des bénéficiaires de microcrédit sont des femmes, et 1 596 sont des personnes aux besoins spécifiques. A l'horizon 2020, dit-elle, l'Angem, qui a lancé sa plateforme numérique, compte financer et accompagner plus de 30 330 micro-activités.

S. A.



Tidjani Hassan Haddam.

Photo : Newpress

**EXCLU DU DISPOSITIF D'IMPORTATION DES KITS SKD/CKD**

## Le début de la fin du montage de smartphones en Algérie ?

**Rudement impactée par les mesures restrictives d'importation des kits CKD/SKD, la jeune industrie du montage de téléphonie mobile se retrouve comme qui dirait au seuil de la mort, si l'on doit se fier aux propos d'un cadre du ministère de l'Industrie repris par l'agence officielle.**

Les opérateurs engagés dans l'industrie du montage de téléphones mobiles sont désormais soumis au droit ordinaire et, ainsi, ils sont tenus de se débrouiller comme ils le pourront pour s'approvisionner en kits puisqu'ils ne seront plus concernés par le dispositif d'importation des collections SKD/CKD. «Il n'est pas question de geler cette activité. C'est juste que le Projet de loi de finances pour 2020 exclut le

montage de téléphonie mobile du dispositif d'importation des collections SKD/CKD, offrant des avantages aux investisseurs dans le montage notamment de l'automobile, de l'électroménager et l'électronique», a indiqué la même source à l'APS en mettant en avant l'argument selon lequel le montage de smartphones «n'encourage pas l'intégration nationale alors que la facture d'importation de ces composants est très importante». Un argument qui doit faire «tiquer» certains puisque, entre les lignes de la déclaration de la source responsable au ministère concerné qui s'est confiée à l'agence officielle, on doit comprendre que les «autres industries» fonctionnant grâce à l'importation des kits SKD/CKD assurent un taux d'intégration qui fait d'elles une véritable industrie.

Quel que soit l'argument des pouvoirs publics, en tous les cas, les opérateurs du

montage de téléphonie mobile ayant envie de poursuivre dans le créneau seront dorénavant tenus de se soumettre au paiement des taxes d'importation des composants sans espérer bénéficier des avantages dont peuvent se prévaloir les autres opérateurs spécialisés dans le montage, c'est-à-dire l'automobile, l'électroménager et l'électronique. Une décision qui risque, à n'en pas douter, de prendre l'allure d'un arrêt de mort pour de nombreuses entreprises, avec tout ce que cela engendrera comme coûts.

Cette exclusion du dispositif d'importation des collections SKD/CKD a été entérinée après «deux années d'observation de l'activité en question et le constat qu'il s'agit dans la majorité des cas d'importation de produits finis déguisés», a expliqué la voix s'étant exprimée au nom du ministère de l'Industrie.

M. Azedine

**IMPORTATION DE VÉHICULES DE MOINS DE 3 ANS**

## L'intérêt du citoyen n'en est pas l'objectif

**Les députés de l'Assemblée nationale ont finalement entériné la décision du gouvernement d'ouvrir le marché de l'occasion aux importations des véhicules de moins de 3 ans d'âge. Ils ont toutefois introduit un amendement intégrant désormais les motorisations diesel, contrairement au texte initial présenté par l'exécutif.**

S'il est vrai que cette disposition pourrait paraître injustifiée dès lors que les constructeurs locaux proposent dans leurs gammes assemblées en Algérie des véhicules roulant au diesel, il faudra préciser qu'il s'agit d'abord de véhicules neufs équipés de moteurs aux normes Euro 3 ou 4, les mieux adaptés à la qualité du carburant distribué localement et aux conditions de roulage souvent difficiles. A cela s'ajoute une garantie constructeur qui met, théorique-



Une aubaine pour les revendeurs professionnels.

ment, le client en confiance en cas d'incident, en lui assurant une prise en charge efficace et rapide.

A contrario, les véhicules diesel éligibles à l'importation à partir de 2020 et commercialisés en Europe, notamment en France, en Allemagne, en Espagne et en Belgique, sont systématiquement dotés de moteur aux normes Euro 5 et 6 avec des technologies de dernière génération dans le domaine de l'injection directe sous haute

pression, avec des filtres à particules pour assurer une réduction des gaz à forte pollution de l'environnement. Des systèmes sophistiqués et particulièrement sensibles au carburant de mauvaise qualité, comme c'est le cas pour le nôtre riche en soufre et gorgé d'eau en raison des conditions de stockage.

Et même si la garantie constructeur serait encore en cours de validité, elle ne saurait couvrir l'utilisation du véhicule en

dehors de la zone géographique de sa commercialisation, à savoir l'Europe. Des cas litigieux ont déjà été répertoriés par le passé avec des véhicules, pourtant neufs, importés dans le cadre des licences moudjahidine et qui n'ont pu résister longtemps à la mauvaise qualité du carburant avec des dégâts importants sur les injecteurs et les pompes d'injection dont le renouvellement est souvent coûteux.

Et au-delà de l'aspect technique, c'est aussi un nœud appesanti à la réaction de la ministre de l'Environnement qui avait mis en avant les retombées de l'utilisation de ce type de moteur sur l'environnement et les engagements internationaux pris par l'Algérie dans le cadre des mesures décidées par les Etats en vue de la réduction des gaz à effet de serre et de la préservation de notre planète.

En tout état de cause, l'importation des véhicules de moins de 3 ans ne saurait être dans l'intérêt du citoyen, en raison aussi bien du

prix d'achat des véhicules et surtout des cours du change parallèle qui ont dépassé la barre psychologique des 200% avant même la mise en application de cette mesure. Et c'est le ministre du Commerce lui-même qui a reconnu récemment, sur les ondes de la Chaîne 3, que cette mesure était destinée plutôt à capter la masse de devises étrangères en circulation sur le marché parallèle et, donc, nullement pour exercer une quelconque pression sur les assembleurs locaux en vue d'une hypothétique baisse des prix de leurs véhicules, comme il l'avait lui-même suggéré en annonçant la nouvelle.

C'est, en revanche, une aubaine pour les revendeurs professionnels, de part et d'autre de la Méditerranée, qui se frottent les mains en préparant, depuis plusieurs semaines, leurs logistiques afin d'être prêts le jour venu et se relancer dans une activité lucrative restée en berne plus de 10 années durant.

B. B.

## ÉTHIQUE DANS LE SECTEUR PUBLIC

## Clientélisme, copinage et népotisme

(2<sup>e</sup> Partie)

**Les comportements malhonnêtes peuvent découler autant de l'incompréhension des règles éthiques, de perceptions erronées des bonnes pratiques que de comportements délibérément déviants. La plupart des personnes s'estiment honnêtes et souhaitent être respectées pour leur intégrité. Ce postulat constitue le point de départ d'un système de gestion basé sur l'éthique.**

L'édification d'un tel système est préférable au recours systématique à la coercition. Un service public motivé est bien évidemment préférable à un service public géré par la peur, au sein duquel toute initiative personnelle, même bien intentionnée, peut entraîner investigations ou censure.

**Les conduites contraires à l'éthique.** Toute personne, dans l'exercice de ses activités professionnelles, peut se trouver tiraillée entre les devoirs de sa charge et ses intérêts personnels. Les règles relatives au cumul d'intérêts visent à prévenir ces situations et à indiquer les bonnes pratiques à observer dans ce genre de situation. Le fonctionnaire peut se trouver dans des systèmes qui tolèrent ou entretiennent des conduites contraires aux principes de base qui doivent régir le fonctionnement d'une administration probe et performante : népotisme, copinage, clientélisme, trafic d'influence et pantouflage.

**Les conflits d'intérêts.** Un décideur se trouve en situation de conflit d'intérêts lorsqu'il existe une contradiction entre ses intérêts personnels directs ou indirects et ceux relevant de ses fonctions. Le conflit d'intérêts est inhérent au fonctionnement des rapports sociaux et nécessite seulement un mode de gestion particulier. Ce qui est inacceptable, c'est que le décideur fasse prévaloir ses intérêts personnels sur les responsabilités de sa charge et développe ainsi des pratiques de népotisme, de copinage, de clientélisme ou de trafic d'influence. Selon les pays, les situations de conflits d'intérêts sont régies par des dispositifs juridiques d'application générale et/ou par des codes d'éthique que les organismes sont invités à concevoir et à mettre en œuvre. À

titre d'exemple, on peut relever la disposition légale suivante : «Un fonctionnaire ou un employé d'État ne doit en aucune manière agir, dans le cadre de ses pouvoirs, dans les domaines où son intérêt financier personnel entrera en jeu, de façon directe ou indirecte, de sorte que cela puisse nuire à son objectivité ou à son indépendance de jugement.» Si les conflits d'intérêts ne sont pas gérés de manière adéquate, ils peuvent avoir des conséquences désastreuses sur de nombreux secteurs vitaux d'un pays.

Ils peuvent conduire à la désorganisation de l'administration et à l'inefficacité du service public, à la remise en cause de règles fondamentales de fonctionnement du service public (comme le mérite), au pillage des deniers publics et au déséquilibre des finances publiques. Ils peuvent augmenter les risques d'instabilité sociale et économique, en remettant en cause notamment les règles de la concurrence et du marché et discréditer l'État sur le plan international, entraînant la raréfaction des investissements et de l'aide publique au développement.

**Le népotisme et le copinage.** Étymologiquement, «népotisme» vient du latin nepos qui signifie neveu ou descendant. Au sens strict, le népotisme désigne «l'abus qu'une personne en place fait de son crédit, de son influence pour procurer des avantages, des emplois à sa famille, à ses amis». Le népotisme est une forme particulière de conflit d'intérêts et l'expression a de plus en plus tendance à être utilisée dans son sens large pour désigner un simple conflit d'intérêts. Empêcher le népotisme ne signifie pas interdire à un décideur d'avoir dans sa sphère professionnelle



des rapports avec des membres de sa famille, mais éviter qu'il abuse de son pouvoir en leur faveur. Dans le secteur public, il s'agit de veiller à ce que le candidat le plus apte obtienne le poste qu'il mérite, abstraction faite de ses relations personnelles, et que les marchés soient attribués à l'entreprise qui fait la meilleure offre. Dans le secteur privé, l'éviction du népotisme fera passer l'intérêt de l'entreprise avant celui de ses dirigeants. Le népotisme engendre généralement les pratiques suivantes :

- la création de postes fictifs pour un membre de la famille ou de son groupe d'appartenance, l'accélération induite dans la promotion, l'attribution d'une mutation, d'un reclassement, etc. ;

- la participation à la définition de la rémunération d'un protégé ou à la définition de termes de références «sur mesure». Le «copinage» est une forme de népotisme dans laquelle les faveurs vont aux amis et aux collègues. Dans l'usage populaire, les deux termes ont tendance à se confondre. Le corporatisme constitue une manifestation de copinage. Ainsi par exemple, dans de nombreux pays — l'Algérie en fait partie —, des hauts postes sont attribués par préfé-

rence aux membres d'un même corps professionnel et les nominations des membres du gouvernement se font souvent sur la base du copinage.

**Le clientélisme.** Le clientélisme consiste, pour le détenteur d'une autorité, à accorder des avantages indus pour fidéliser des personnes et en faire ses obligés. Le clientélisme recouvre plusieurs pratiques :

- le recrutement d'agents sur la seule base d'affinités politiques au mépris des règles en vigueur ;
- la création de postes en faveur d'amis politiques alors que leur utilité n'est pas avérée ;
- l'utilisation d'une position de pouvoir pour assurer l'impunité d'amis politiques qui auraient commis des actes répréhensibles ;
- l'orientation de l'aide sociale aux populations en fonction de l'appartenance politique ;
- le fait de favoriser sa région dans le choix d'implantation d'un projet de développement au détriment de sites plus appropriés.

**Le trafic d'influence.** Le trafic d'influence consiste, pour une personne, à percevoir une rémunération ou un avantage pour faire obtenir une faveur à une autre personne, en usant de son influence réelle ou supposée. Cette notion recouvre par exemple les situations dans lesquelles :

- un enseignant qui, en contrepartie d'une rétribution, intervient auprès du proviseur pour faire inscrire un élève ;
- une personne qui, moyennant rétribution, intervient auprès des membres d'une commission d'appel d'offres pour qu'une

société soumissionnaire soit déclarée adjudicataire.

**Le pantouflage.** Il désigne la migration d'un fonctionnaire du secteur public vers le secteur privé. Ce phénomène s'est amplifié en Algérie en raison du dégraissage de la fonction publique, de la similitude des modes de gestion privés et publics et du recours aux contrats à durée déterminée. Il se manifeste par un nouveau type de comportements où les fonctionnaires n'envisagent plus le déroulement de leur carrière uniquement au sein des services publics. On compte les comportements suivants parmi les manifestations du pantouflage :

- des cadres du secteur public changent leur conduite officielle afin d'améliorer leurs perspectives professionnelles, lors de leur passage du secteur public au privé. Cela concerne les employés de l'administration publique qui agissent de façon malhonnête, injuste et partielle ou dont les décisions sont influencées par leurs projets d'avenir et par des offres d'emploi externe ;

- les anciens fonctionnaires abusent des informations confidentielles obtenues dans l'exercice de leurs fonctions dans l'administration publique en les mettant à la disposition d'intérêts privés ;

- les anciens fonctionnaires cherchent à influencer leurs homologues encore en poste pour obtenir d'eux des faveurs ou des informations confidentielles ;
- la réintégration de fonctionnaires mis à la retraite, démissionnaires ou limogés peut donner lieu à des pratiques de pantouflage.

Quelques solutions pour prévenir le pantouflage.

- Élaborer, pour chaque service de la fonction publique, des politiques spécifiques régissant le passage du secteur public au secteur privé qui procèdent à l'évaluation du risque encouru particulièrement en ce qui concerne les hauts fonctionnaires.

- Intégrer des restrictions dans les contrats de travail.

- Promulguer des lois sur la question, en veillant à ce que la législation ne minimise pas les restrictions ou ne les impose que lorsqu'elles sont vraiment nécessaires.

- Contrôler la réintégration des fonctionnaires ayant transité par le secteur privé.

- Veiller au non-cumul de plusieurs mises en disponibilité.

Djilali Hadjadj

## Questions que peut se poser tout fonctionnaire

Le fonctionnaire d'une administration ou d'une institution publique est confronté à de nombreuses difficultés dans la gestion quotidienne du service public. Il peut se poser plusieurs questions, parmi lesquelles :

- Dois-je respecter la loi dans cette circonstance, même si cela doit coûter beaucoup plus cher à la communauté ?

- Dois-je me retirer de la nouvelle négociation de ce contrat,

même si la partie contractante n'est qu'un parent très éloigné ?

- Dois-je agir comme l'exige le ministre, même si l'on n'est pas évident que la loi autorise ce que l'on me demande de faire ?

- Dois-je tout entreprendre pour dévoiler une affaire de corruption mineure dans mon unité de travail, même si l'on peut penser que je suis déloyal ?

- Dois-je céder à la pression familiale ou sociale et violer les

normes de ma profession ?

- Puis-je être sûr que les partisans de mon programme reçoivent toute l'assistance financière qu'ils sont en droit d'attendre, même si le département s'efforce de faire des économies ?

La réponse à ces questions implique souvent une part de «risque» personnel qui entraîne une certaine répugnance à agir en conformité.

D. H.

## Les codes d'éthique dans le prochain «Soir Corruption»

Dans la 3<sup>e</sup> et dernière partie de ce dossier sur «l'éthique dans le secteur public» — «Le Soir Corruption» du lundi 11 novembre 2019 —, nous traiterons des «codes d'éthique», codes qui sont prévus par la loi algérienne du 20 février 2006 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption, mais qui n'ont jamais vu le jour.

# Un État en quête de bonne

Par Djamal Kharchi<sup>(1)</sup>

Dans son récit *Le Blanc de l'Algérie*, au chapitre intitulé : « Procession 2 », Assia Djebar écrit « Citez-moi un seul personnage qui, chargé d'un pouvoir d'institution, ne l'utilise pas aussitôt contre un autre, pour nuire à quelque adversaire, pour Dieu sait quelle rivalité !... »

Un triste constat dont il faut bien admettre la vérité, une réalité peu reluisante qui à elle seule exprime avec éloquence la façon dont a fonctionné l'appareil d'État depuis l'indépendance. Intrigues de sérial, concurrence entre factions adverses, dissensions et querelles intestines ont, depuis toujours, marqué l'exercice du pouvoir en Algérie. En raison de la singularité de cette situation, le pays a traversé des crises successives que l'on peut qualifier instinctivement de crises politiques ou de pouvoir, dont celle qu'il vit actuellement n'est pas des moindres.

Sans revenir sur la genèse de chacune de ces crises, il est permis d'affirmer, sans

démocratie. Bien malade! De quelle espérance faut-il s'armer pour affronter l'avenir ? Avant d'être en besoin de bonne gouvernance, le pays est en mal de gouvernance tout court. C'est là toute la question de la refondation de l'État, qui elle-même renvoie à la redéfinition de la nature et de la forme du pouvoir d'État.

## La faille originelle de l'été 1962

Appelé « l'été de la discorde », le processus de restauration historique de l'État national à l'été 1962 a scellé le destin politique de l'Algérie. Le pouvoir a précédé l'État, se l'est aliéné et l'a façonné au gré de l'évolution contrariée de son mode de légitimation. Le peuple artisan principal de l'indépendance a été relégué au second plan. Pour les historiens, c'est le début de l'indépendance confisquée.

Dès que le pays eût recouvré sa souveraineté, les rivalités de clans au sein du FLN et les clivages militaires-politiques se

vernés. En s'aliénant durablement la confiance du citoyen, l'État ne pouvait que développer des rapports de conflictualité et de contestation qui le menacent cycliquement d'effondrement. Si la crise de la société se nourrit des frustrations et des profondes désillusions accumulées dans le temps, la crise du pouvoir renvoie, quant à elle, à la faiblesse de son institutionnalisation.

Tout indique que la crise qui secoue actuellement le pays n'est ni anodine ni passagère. Elle ne participe ni d'une situation ponctuelle aisément remédiable, ni d'une revendication populaire sans grande profondeur sociale. Cette crise prend ses racines loin dans le temps, elle a longtemps incubé et gagné en ampleur. C'est le procès d'un système politique contesté dans son intégralité, autrement dit, le rejet d'une conception surannée de l'État, le bannissement d'une forme de gouvernance dont le sens et la finalité sont à l'antipode des aspirations du peuple. C'est la détestation extrême envers un pouvoir sans éthique et sans repères qui n'a eu de cesse de semer la brouille dans la société et la fronde dans la Nation.

Comment, dès lors, repenser la gouvernance telle qu'elle a prévalu depuis toujours dans notre pays ? Deux pouvoirs : un pouvoir formel servant de paravent à un pouvoir réel, et leur dénominateur commun: le Système. Comment instaurer « la bonne gouvernance démocratique » et sortir à jamais de cette version trompeuse qui en fait office ? Ainsi, l'ère Bouteflika plongea-t-elle l'État dans une déliquescence morale où se mêlèrent affairisme et impunité. Comment chasser de tels miasmes des arcanes du pouvoir et rendre à l'État l'exercice de ses missions fondamentales au service de la collectivité nationale, toutes si hautement proclamées depuis l'indépendance ? C'est à ce défi-là que le peuple algérien est aujourd'hui confronté. Amorcer les grands changements d'où naîtra un État national rénové à l'aune des principes de la bonne gouvernance démocratique. Abolir l'ordre établi et engager des réformes structurantes politiques et institutionnelles qui donnent le primat à la légitimité électorale, à la

tude à se régénérer autour de nouveaux identifiants et de nouvelles valeurs susceptibles de forger un large consensus national, afin de rompre définitivement avec le cycle cumulatif d'érosion de son autorité et de sa crédibilité. C'est dans cette double exigence qu'il s'agira d'instaurer un nouveau socle politique, institutionnel et juridique à l'action des pouvoirs publics, d'une part, et de redéfinir le sens et la portée des rapports État-citoyen, d'autre part. La refondation nationale devra ouvrir les perspectives d'une république fondée sur les principes universels de liberté, de citoyenneté, de pluralisme et de justice sociale. Il s'agit là d'un véritable changement de paradigme par l'institutionnalisation d'un pouvoir réconcilié avec la société dont la légitimité et l'esprit démocratiques en constituent la matrice essentielle.

## Un État garant des droits fondamentaux et des libertés des citoyens

L'État de droit est l'aboutissement de l'État démocratique. Il implique notamment la prééminence du droit sur l'ordre

## Quatre mandats présidentiels consécutifs ont fini de faire de l'Algérie un grand corps malade sujet aux diagnostics les plus alarmants. Notre pays est malade de sa république et de sa démocratie.

hésitation aucune, que toutes portent l'empreinte de luttes de domination entre clans opposés, de jeux d'alliances et de compromis de circonstances; des pratiques peu glorieuses qui ont prospéré à l'ombre de l'État national, au point de constituer un véritable mode de gouvernance. Comparée à la présidence de Ben Bella, Boumediène ou Chadli, celle de Bouteflika est éligible à tous les superlatifs. Une présidence hors normes à tous points de vue. Un pouvoir absolu sans partage et sans limites, le pire et le plus honni d'entre tous. Bouteflika a exercé une gouvernance d'assujettissement et d'humiliation de la Nation. Il a fait de l'Algérie un pays objet de dérision sur la scène internationale que le peuple a reçue comme une insulte à son orgueil national. Sous sa présidence ont prospéré un régionalisme sectaire et une corruption tentaculaire. Il n'est nul besoin d'évoquer l'avilissement des institutions, le piétinement de la Constitution ou la dilapidation d'une manne financière providentielle qui ne se représentera plus. Ce fut le règne de la rapine et de la prédation, de l'impunité et du diktat. Les instruments de la gouvernance ont été totalement bafoués. Détourné de ses missions régaliennes au service de la collectivité nationale, l'appareil d'État s'est vu confiné au rôle de pourvoyeur de privilèges et de passe-droits, source d'un enrichissement indu des fidèles parmi les fidèles du cercle présidentiel.

Durement mis à mal, le pays s'en est trouvé livré à lui-même. La gangrène a gagné tous les rouages de l'État dont les leviers de commande fonctionnaient par défaut dans un contexte de crise d'autorité et de défiance populaire. La profondeur des maux et carences qui affectent les institutions dans leur ensemble permet de prendre la mesure du décalage qui existe entre l'État et la société. L'ère Bouteflika c'est, hélas, vingt années de perdues pour le développement du pays et son émancipation politique. Quatre mandats présidentiels consécutifs ont fini de faire de l'Algérie un grand corps malade sujet aux diagnostics les plus alarmants. Notre pays est malade de sa république et de sa

sont exacerbés. Ils vont condenser et polariser deux courants fondamentalement opposés. D'un côté, les tenants d'un pouvoir militaire dans la continuité de la révolution armée; de l'autre, les tenants d'un pouvoir civil dont le GPRA en était le dépositaire légitime. Après des affrontements parfois sanglants, le « clan d'Oujda », appuyé par l'armée des frontières, s'imposa par un coup de force. Le pouvoir se trouvait au bout du fusil. C'est là la faille originelle qui, depuis, n'a cessé de s'élargir et s'approfondir au détriment des intérêts de la Nation.

Cinquante-sept ans après l'indépendance, le pouvoir en Algérie ressemble à ses débuts. Le grand absent dans la vie politique du pays reste et demeure le peuple. Ses aspirations ne trouvent aucun écho dans les arcanes du pouvoir. Encore et toujours, les instruments de la gouvernance ne sont ni la loi fondamentale, ni la loi ordinaire, ni les institutions représentatives, ni l'administration, mais le fait du prince. « Il y a quelque chose de pourri au royaume du Danemark », comme dirait William Shakespeare (Hamlet, acte 1 ; Scène 4). Il s'agit, bien entendu, du Danemark, d'il y a plus de quatre siècles. Cependant, la réplique pourrait être transposée à l'Algérie d'aujourd'hui, au regard des privautés que s'autorisent certains personnages du pouvoir et cette liberté d'accommoder le droit à leur avantage. Une véritable bipartition de la société. Une rupture entre le discours, la norme et les pratiques. Est-ce là la traduction des valeurs fondatrices d'une Algérie démocratique et populaire ?

## De la crise de l'État

Le pays vit une crise multidimensionnelle d'ordre politique, économique et social, d'une extrême gravité. À l'évidence, la crise de l'État est l'aboutissement d'un processus long et saccadé alimenté par la crise d'une société bridée dans son mouvement d'émancipation et celle d'un pouvoir mis en échec dans sa quête de légitimation. Ces crises conjuguées l'une à l'autre ont constitué le catalyseur de l'exacerbation des tensions gouvernants-gou-

**Cinquante-sept ans après l'indépendance, le pouvoir en Algérie ressemble à ses débuts. Le grand absent dans la vie politique du pays reste et demeure le peuple. Ses aspirations ne trouvent aucun écho dans les arcanes du pouvoir. Encore et toujours, les instruments de la gouvernance ne sont ni la loi fondamentale, ni la loi ordinaire, ni les institutions représentatives, ni l'administration, mais le fait du prince.**

transparence ainsi qu'aux droits et libertés liées à la citoyenneté.

Existe-t-il une stratégie de transition démocratique applicable universellement ? Certes non, celle-ci se décline en fonction des attentes de la société, de sorte à adapter une démarche vertueuse au contexte propre à la situation en cause. En Algérie, dans la perspective du passage d'une administration de la société à la socialisation de l'État, toute la difficulté consistera à concilier changement et stabilité, confiance et crédibilité, méthode et efficacité.

## De la refondation de l'État

Toute la question de la refondation de l'État se trouve circonscrite dans son apti-

politique en place, l'égalité de tous devant la loi, la transparence dans la prise de décision à tous les niveaux de l'appareil étatique, la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, la protection des droits et des libertés individuelles et collectives des citoyens. Sans cesse revendiqué depuis les émeutes d'Octobre 1988, mais imparfaitement réalisé, l'État de droit suscite une incessante mobilisation populaire. Depuis le mouvement citoyen du 22 février, c'est devenu une exigence incontournable. La Constitution, loi fondamentale, est l'outil de l'État de droit, puisqu'elle a pour finalité de définir les conditions d'exercice du pouvoir politique en tant qu'incarnation de l'intérêt commun et du bien collectif.



# gouvernance : contraintes et défis

Prétinée, modifiée à loisir sous l'ère Bouteflika, la Constitution, pierre angulaire de tout système politique, a besoin d'être réhabilitée et de retrouver la place qui lui revient dans la hiérarchie des normes juridiques. C'est en son sein que sera consacré l'État de droit avec ses attributs essentiels, condition sine qua non pour assurer la transition politique réclamée par le peuple tout entier. C'est par ce

l'égalité des citoyens face à la loi exigent que les éventuels abus du pouvoir politique soient dévoilés et sanctionnés comme tels. Quel crédit accorder à un État qui instrumentalise sa fonction la plus noble, celle de rendre la justice? Nulle autorité ne doit bénéficier de quelque immunité que ce soit, toutes sont comptables, à un titre ou un autre, d'une justice indépendante et impartiale. Une justice

**Quasiment placé dans la tutelle de l'exécutif, le Conseil constitutionnel dans sa configuration actuelle ne peut assumer un tel rôle. Seules des réformes profondes dans sa composition, les modalités de désignation de ses membres, son organisation, son fonctionnement et les conditions de sa saisine peuvent lui assurer l'indépendance requise.**

biais que l'État pourra reconquérir sa force souveraine dévoyée. La souveraineté appartient au peuple, le peuple est source de tout pouvoir doivent devenir des réalités concrètes et non pas de simples effets d'annonce ancrés dans la Constitution. Dans cet ordre d'idées, le Conseil constitutionnel, dont la mission consiste à se prononcer au nom du peuple sur la conformité de la loi à la Constitution avant sa promulgation et veiller à la régularité des élections nationales et référendums, ne peut plus faire office d'instrument de validation systématique de l'action gouvernementale. Son rôle éminemment sensible en fait un organe pivot de l'État de droit, en ce sens qu'il veille notamment à ce que le gouvernement ne légifère pas pour empiéter sur les droits ou libertés des citoyens et n'outrepasse pas ses pouvoirs. Quasiment placé dans la tutelle de l'exécutif, le Conseil constitutionnel dans sa configuration actuelle ne peut assumer un tel rôle. Seules des réformes profondes dans sa composition, les modalités de désignation de ses membres, son organisation, son fonctionnement et les conditions de sa saisine peuvent lui assurer l'indépendance requise.

## Une justice affranchie de l'ombre tutélaire du pouvoir exécutif

La justice ne retrouvera son impartialité et sa crédibilité que dans un nouvel ordre politique adossé à un État de droit. Il est absolument essentiel que le pouvoir judiciaire soit mis à l'abri de toute pression ou influence, notamment l'ingérence politique. La règle du jeu démocratique et

soumise à l'injonction n'est pas dans son rôle de repart de la société et des citoyens. Plus qu'un obstacle, elle est un danger pour la cohésion nationale.

Le principe d'autonomie et d'indépendance ne se pose pas seulement pour le pouvoir judiciaire en tant que tel, mais aussi pour le juge à l'intérieur du corps de la magistrature auquel il appartient statutairement. Juges et magistrats doivent s'affranchir d'un système politico-judiciaire peu scrupuleux sur le respect du principe de légalité et la primauté de la règle de droit.

L'indépendance du pouvoir judiciaire est une pierre angulaire de la séparation des pouvoirs. Chacun des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire est souverain en soi et représente un véritable contre-pouvoir. Ce n'est pas tant la consécration du principe de l'indépendance de la justice dans la Constitution qui importe que sa mise en œuvre effective. A cet égard, il faut mettre l'accent sur les garanties statutaires et les mécanismes de protection du juge, car l'opérationnalité du principe lui-même en dépend grandement. C'est là le véritable défi.

Le recours aux nécessités de service a battu en brèche le principe d'inamovibilité du juge et conduit au déplacement de magistrats peu enclins à obéir aux injonctions d'où qu'elles viennent. Cela, sans compter l'inféodation du Conseil supérieur de la magistrature au pouvoir exécutif, puisque sa présidence est assurée par le président de la République qui délègue la mission au ministre de la Justice. Tout reste donc à faire pour consacrer une justice impartiale et efficace, garante de l'État de droit.

## L'impératif de remédier à un multipartisme sans démocratie

Le décalage entre le système de représentation politique et l'expression plurielle de la société est en partie à l'origine de la rupture de confiance entre l'État et le citoyen. Le dévoiement de la démocratie pluraliste a nourri un sentiment de désaffection du citoyen vis-à-vis des scrutins électoraux tant à l'échelle nationale que locale. Le faible ancrage des partis dans la société a fini de décrédibiliser la compétition électorale et les institutions représentatives. Le multipartisme inauguré par la réforme constitutionnelle de 1989 n'a pas mené vers l'alternance électorale promise par le discours officiel. Il a eu pour fonction de donner une façade démocratique au pouvoir et de réduire des partis dépourvus d'enracinement social et géographique au rôle d'appareils d'État.

Les logiques néo-patrimoniales du pouvoir ont structuré une typologie bien singulière des partis, la plupart créés de toutes pièces, en manque de légitimité électorale, dont la mission est non pas d'assurer la participation des populations à la vie politique, mais plutôt de représenter l'État auprès des populations. Censés incarner les différents courants d'opinion, ils se sont avérés plus soucieux de leurs relations avec le pouvoir qu'avec leurs bases électorales. L'opposition marginalisée et neutralisée, faute de moyens

l'avènement d'une république nouvelle, c'est-à-dire un gouvernement dans lequel s'incarne un système représentatif, vecteur de la volonté populaire. Donner corps au pluralisme politique implique la dissolution des partis de l'ex-Alliance présidentielle et au premier chef le FLN dont les tares accumulées ont terni par ricochet l'image du FLN historique. Le sigle doit être restitué à la mémoire collective. La disparition du FLN est un gage de démocratisation réelle de la vie politique. C'est là un des défis majeurs que devra relever le futur Président, à savoir remodeler le paysage politique et, partant, renouveler la classe politique afin d'ouvrir une ère nouvelle à la Nation.

## De fortes attentes du peuple et une élection présidentielle

Une élection présidentielle n'est ni un événement ordinaire ni une fin en soi. C'est un moment de choix collectif qui engage l'avenir de la Nation tout entière. Dans ce cadre, la transition politique pour l'instauration d'un régime démocratique est de l'ordre de la nécessité historique. Qu'attendons-nous du prochain Président ? Les attentes sont fortes. Le nouveau Président devra affronter, dans une perspective de changement, la réalité d'un pouvoir avec ses méthodes autoritaires, ses excès autocratiques, ses tares et ses pesanteurs. Il lui faudra se mettre au dia-

**Ce n'est pas tant la consécration du principe de l'indépendance de la justice dans la Constitution qui importe que sa mise en œuvre effective. A cet égard, il faut mettre l'accent sur les garanties statutaires et les mécanismes de protection du juge, car l'opérationnalité du principe lui-même en dépend grandement. C'est là le véritable défi.**

légaux pour constituer un contre-pouvoir, n'a pu incarner la possibilité d'une alternance politique. Faut-il continuer à s'accommoder d'une scène politique en état de polarisation stérile, où les acteurs font office de caisse de résonance du pouvoir ? Il y va de la crédibilité de la pratique démocratique et son corollaire la légitimité électorale. Le contre-pouvoir ne doit plus être dans la rue, mais dans des formations politiques qui portent vraiment la voix du peuple et des institutions représentatives réhabilitées par les vertus du scrutin démocratique.

L'absence d'un champ politique représentatif de l'expression plurielle de la société donne toute la mesure du long chemin qui reste à parcourir pour bâtir une véritable démocratie, clé de légitimation du pouvoir. Une démocratie qui marquera

l'expression des aspirations du peuple et faire de la loi l'unique et seul référent dans l'exercice du pouvoir. Il s'agira d'aller vers un projet sociétal fédérateur et un mode de gouvernance fondé sur l'État de droit et les principes juridiques qui le caractérisent. C'est là que se situent les espoirs et les espérances, mais aussi les contraintes et les défis. C'est en tout cela que consistera la mission prioritaire du futur Président. Sera-t-il un Président de transition ou le Président de la transition démocratique ? Que répondre ? Il y a un temps pour l'élection présidentielle et un temps pour l'exercice du pouvoir lui-même.

D. K.

(\*) **Écrivain. Ex-directeur général de la Fonction publique. Docteur en sciences juridiques.**

**BLIDA**

# Découverte de deux usines de sidérurgie travaillant au noir

**Les éléments de la section de recherches du Groupement de gendarmerie de Blida ont découvert deux usines, dont l'une fabrique des tuyaux à partir de câbles de cuivre et l'autre transforme du fer de récupération en lingots d'acier.**

Les deux usines, implantées respectivement à Guerouaou et dans la zone d'activité de Ben Boulaïd, à Blida, travaillent au noir.

C'est sur la base d'informations parvenues au Groupement de gendarmerie de Blida qu'une enquête a été ouverte.

Sur place, les enquêteurs découvriront des machines qui fabriquent de la tuyauterie ainsi qu'une quantité de cuivre de récupération, dont le poids est estimé à 95 tonnes. Le propriétaire de cette usine où travaillent des Algériens et des Chi-

nois, avait justifié la non-possession de registre du commerce par le fait que son usine était de récente création, nous fait-on savoir. La seconde usine qui se trouve, elle, à la zone d'activité de Ben Boulaïd, utilise un panneau publicitaire d'une agence de contrôle technique de véhicules pour faire diversion, mais réellement, elle fait dans la transformation du fer de récupération. Il y a été saisi 54 tonnes de fer et 55 kilogrammes de cuivre. L'enquête suit son cours.

M. B.



Photos : DR

**GUELMA**

## Réception d'un lot de 21 300 doses de vaccins antigrippaux

**La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière a commencé ce dimanche. Les concernés peuvent se faire vacciner dans les structures de santé des établissements publics de santé de proximité (EPSP) et en pharmacie, partout au niveau de la wilaya, et sous certaines conditions.**

Comme chaque année, le service de prévention générale de la DSP appelle les personnes «vulnérables» à se faire vacciner. «Cet acte ne concerne cependant pas l'en-

semble de la population, mais uniquement les personnes pour qui la vaccination est recommandée. Il s'agit des plus de 65 ans, des patients atteints de certaines maladies

chroniques (diabète, insuffisance cardiaque ou respiratoire...), les femmes enceintes et, bien sûr, le personnel médical et paramédical, soit quelque 20 000 personnes à Guelma», nous déclare le Dr Mhaya Nadia, chef de service à la Direction de la santé et de la population. Le vaccin avait eu la saison dernière une « efficacité modérée et variable selon l'état de santé des personnes

contaminées», avait conclu cette praticienne spécialiste. Pour cette saison 2019-2020, la DSP de Guelma a réceptionné un lot de 21 300 doses de vaccins antigrippaux, a fait savoir la première responsable du service de prévention générale, en précisant que les personnes concernées, peuvent également retirer leur vaccin à la pharmacie.

Noureddine Guergour

**LAGHOUAT**

## Une opération d'envergure de réhabilitation des voies urbaines

**Des travaux sont en cours et à une bonne cadence pour la réhabilitation des voies urbaines de la ville de Laghouat, a-t-on appris dimanche des services de la wilaya.**

Dotée d'un financement de 1,3 milliard DA dégagé de la Caisse de garantie et de solidarité des collectivités locales (CGCL), cette opération d'envergure, livrable avant la fin de l'année en cours, cible les routes de la ville de Laghouat,

dont la voie dédoublée de la cité El-Istiqal, le tronçon reliant la RN-1 au centre postal du quartier Oasis-Nord, près du Technicum «Chahid D'hina-Kaddour», et le lotissement «Chahid Saci-Boulefâa».

Le programme de réhabilitation, qui sera étendu aux autres communes de la wilaya, cible également le tronçon reliant la cité des «500 logements» et le lotissement des 234 lots depuis le siège de la Direction des affaires religieuses jusqu'au Technicum «Chahid Omar-D'hina», en plus d'autres quartiers. L'opéra-

tion, dont les travaux sont à des stades avancés, s'assigne comme objectifs l'amélioration du cadre urbain, l'aménagement des rues et ruelles et la prise en charge des préoccupations du citoyen.

Selon les services de la wilaya, les travaux d'entretien touchent également des tronçons de routes nationales traversant le territoire de la wilaya de Laghouat, dont la RN-23 dans ses axes reliant Aflou et Laghouat et Aflou et Guelmat Sidi-Saâd.

APS

**RELIZANE**

## Campagne de sensibilisation aux dangers du monoxyde de carbone

La campagne de sensibilisation aux dangers du monoxyde de carbone, lancée le 1er novembre dernier dans la wilaya de Relizane, a ciblé les habitants dont les foyers ont été récemment raccordés au réseau de distribution de gaz naturel, apprend-on des services de la Protection civile.

Organisée par la Direction de la Protection civile, en collaboration avec les Directions de santé et de la population et de l'éducation, cette caravane vise essentiellement «à réduire les accidents liés aux dangers du gaz naturel», a indiqué la même source.

Cette campagne, qui se poursuivra jusqu'à la fin novembre, a également pour objectif d'initier ces habitants aux conditions de la sécurité et de leur inculquer la culture de la prévention. Dans le cadre de cette caravane de sensibilisation, des séminaires et des conférences seront tenus dans les établissements scolaires, les Maisons de jeunes et les centres de formation professionnelle au cours desquels des conseils de sécurité seront donnés et des dépliants seront distribués.

A. Rahman

**BORDJ-BOU-ARRÉRIDJ**

## Plus de 55 millions DA pour la réalisation de plusieurs projets dans la commune de Mansoura

**Une enveloppe financière estimée à 55,3 millions DA a été allouée à la commune de Mansoura (nord-ouest de Bordj-Bou-Arréridj) pour la réalisation de plusieurs projets, visant à donner un élan au développement et à améliorer le cadre de vie des citoyens, a-t-on appris hier dimanche auprès de l'Assemblée populaire communale (APC) de cette collectivité locale.**

Ce montant financier servira à la concrétisation de 31 opérations de développement, a précisé la même source, soulignant qu'un montant financier estimé à 43 millions DA parmi ce budget global a été puisé de la Caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales tandis que le reste, soit 12,3 millions DA, est inscrit au titre

du plan communal de développement (PCD).

Les projets programmés portent sur la réhabilitation des écoles primaires réparties sur le territoire communal, ayant pour objectif d'améliorer les conditions de scolarisation des élèves avec l'acquisition d'un bus pour assurer leur transport, selon la même source.

S'agissant du secteur des ressources en eau, il sera procédé, a-t-on ajouté, au renouvellement du réseau d'eau potable, afin d'alléger la souffrance de la population des villages de Mezireâ, de Boukaba, de Dechera, de Tighelet, d'Ouled Abbas et de Zitoune, en matière d'approvisionnement en cette ressource vitale.

Les actions d'aménagement urbain cibleront plusieurs quartiers de cette collectivité locale à l'instar du lotissement 104 Belmessaoud, les cités Boudjabha, El Hamra, Ouled Abbas, El Herrache El Gherbi et El Ghoume en plus du village

de Zitoune, a-t-on fait savoir, ajoutant qu'un camion à benne-tasseuse destiné à la collecte des déchets ménagers sera prochainement acquis.

Aussi, la même commune, selon les services de l'APC, verra la réalisation de deux stades de proximité dotés de pelouse synthétique aux villages d'Ouled Abbas et de Zitoune, dans le cadre des efforts portant renforcement du secteur de la jeunesse et des sports. Les projets inscrits au titre du plan communal de développement consistent en l'aménagement de la première tranche de l'avenue

Hernouf-Ahmed, la réalisation des stades de proximité couverts en gazon synthétique dans les villages de Chiha, de Boudjabha et d'El Hamra et au centre de cette commune ainsi que la couverture et l'aménagement du stade implanté au quartier Hadjersi-Ben Amor, a-t-on indiqué.

Une autre opération portant étude et construction d'une passerelle à la cité El Herrache El Gherbi figure également au programme de développement affecté au bénéfice de cette localité, a-t-on signalé de même source.

APS

## ANNABA

## Le maire d'El Hadjar suspendu

**Le président de l'Assemblée populaire communale (P/APC) d'El Hadjar, Mebarek Benhamed, a été suspendu de ses fonctions par le wali de Annaba, Toufik Mezhoud.**

Cette décision a pris effet le mercredi 7 novembre courant, selon un communiqué de la cellule de communication de la wilaya.

Celle-ci explique que cette suspension est motivée par les poursuites judiciaires dont fait l'objet l'édile de cette collectivité locale. Il est accusé notamment d'«abus de pouvoir» et d'attribution de logements ruraux à des personnes ayant déjà bénéficié de ce type de logements.

Affaire qui fait l'objet actuel-

lement d'un traitement par la justice. Cette suspension intervient une vingtaine de jours après celle du maire de Aïn Berda, Rabei Mehaouchi, d'obédience FLN. Cette commune était jusque-là en butte à des luttes intestinales.

Les opposants au maire, deux tiers des 19 membres que compte la commune de l'ex-Penthievre, avaient décidé de geler leurs activités jusqu'au départ de leur président.

Ce dernier est accusé de «dilapidation de deniers publics

et de corruption». L'annonce de cette suspension a été faite, il y a une quinzaine de jours, par le wali lors de l'installation du nouveau maire de Annaba, Tahar Merabti, en remplacement de Farid Merabet, contraint à la démission, en raison des énormes pressions qu'il subissait depuis un certain temps de la part de la majorité des membres de l'APC de Annaba.

Pourtant, ils sont du même parti que lui, le FLN, qui dispose de 39 membres sur les 43 que compte la collectivité locale de la quatrième ville du pays.

A. Bouacha



Photo : DR

## M'SILA

## Le ministre des Affaires religieuses lance plusieurs projets

**Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs lance les travaux de la deuxième tranche de la mosquée pôle «En Nacer» et assiste à la fête d'un mariage collectif de 317 couples démunis.**

En vue de procéder à l'expansion et achever les travaux de la mosquée pôle «En Nacer» à M'sila, le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, M. Youcef Belmechdi en visite de travail de deux jours dans la wilaya, a donné, dans l'après-midi de samedi dernier, le coup d'envoi des travaux de la deuxième tranche en vue d'accomplir le projet de la mosquée «En Nacer» à M'sila.

Selon la fiche technique présentée au ministre, cette deuxième tranche des travaux consiste à la réalisation d'un bloc pédagogique formé de six salles de cours, une salle de conférences, une salle de soins, une autre pour l'outil informatique et une bibliothèque.

Quant au bloc administratif, celui-ci comporte douze bureaux, quatre logements de fonction, des locaux commerciaux, une salle d'attente et une

bâche à eau. Le coût du projet est estimé à 228 617 000,00 DA.

Comme deuxième point de cette visite, Youcef Belmechdi a inauguré une école coranique à la cité des 924 logements dans la ville de M'sila, un projet d'une capacité de 300 élèves, doté de 2 logements de fonction et réalisé grâce aux dons des âmes charitables et autres actions des bienfaiteurs. Une réalisation dont le montant est de 30 487 843,00 DA.

Au troisième point de sa visite, le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs a assisté, dans la soirée de samedi, à une cérémonie organisée par l'association caritative «Seboul El Kheiratte» (voies de bienfaisance) dans sa 8<sup>e</sup> édition à la salle de la culture «Guenfoud-Hamlaoui» de M'sila, célébrant le mariage collectif de 317 couples issus de familles démunies.

Dans une ambiance de fête familiale, le ministre, qui a félicité les mariés, n'a pas manqué, dans son allocution devant une assistance dans une salle pleine à craquer, de faire des louanges à l'association «Seboul El Kheiratte».

Au deuxième jour de sa visite, le ministre a procédé, hier dimanche, au lancement des tra-

voux d'un forum national portant sur le rôle des établissements religieux dans la consolidation des constantes nationales, avant de se diriger vers les communes du sud de la wilaya où il a posé la pierre inaugurale de la mosquée «Cheikh-Mohamed Kettou» dans la ville de Bou Saâda. De même qu'il a inspecté, dans la commune de Sidi

Ameur, les travaux de réhabilitation de la mosquée Ammar-Ibn-Yesser et a donné le coup d'envoi des travaux de construction d'une école coranique «Oum El Koura» à M'djadel pour terminer cette visite par une opération de reboisement ainsi que par l'inspection des travaux d'expansion de la «zaouia d'El Hamel».

A. Laïdi

## MOSTAGANEM

## Rassemblement de soutien à l'ANP et aux élections

**Quelques centaines de personnes au maximum se sont rassemblées dans la matinée d'hier dimanche devant l'esplanade de la mairie de Mostaganem pour apporter leur soutien en faveur des élections et à l'Armée nationale populaire.**

Force est d'admettre que cette marche n'a pas eu l'effet escompté, puisqu'elle n'a drainé que peu de monde. Il reste possible que les citoyens ont été pris de court étant donné que l'appel à manifester n'a été

posté via les réseaux sociaux que la veille de la manifestation.

Les manifestants ont brandi des banderoles pour soutenir les élections du 12 décembre prochain. Escortés par un dispositif de sécurité important, les mani-

festants ont parcouru les deux principaux boulevards du centre-ville, où les gens faisaient leurs emplettes normalement, et tous semblaient désintéressés par cette marche.

L'un des meneurs de cette marche avant de l'entamer dira en substance que «le salut ne peut avoir lieu sans la tenue de l'élection présidentielle.»

A. Bensadok

## SIDI-BEL-ABBÈS

## 3 quintaux de viande rouge et abats impropres détruits

Les éléments de la police de Sidi-Bel-Abbès ont, au début de la semaine en cours, saisi 3 quintaux et 8 kg plus exactement de viande rouge et d'abats sans estampilles, dans deux véhicules de marque Renault Trafic et Atos qui se sont avérés impropres à la consommation.

La marchandise a été détruite au niveau de l'abattoir communal. Les conducteurs des deux véhicules feront l'objet de poursuites judiciaires pour défaut de condition d'hygiène et de conservation.

A. M.

## Les nouveaux résidents cadenassent la Faculté de médecine

**N'ayant reçu aucune réponse du ministère de la Santé au sujet de leurs doléances portant sur l'ouverture de plus de postes de résidanat, les nouveaux résidents ont, tôt dans la matinée d'hier dimanche, évacué le personnel et cadenassé l'entrée de la Faculté de médecine, empêchant l'opération du choix de la spécialité à suivre.**

Cependant, au vu du nombre de postes ouverts, à savoir 123 dont 101 en médecine, 11 en pharmacie et 2 en prothèse dentaire, les résidents ont jugé leur chance d'obtenir la spécialité désirée très mince.

Les résidents ont saisi le ministère au cours de la semaine dernière, lui demandant l'ouverture de

eux, la Faculté de médecine de Sidi-Bel-Abbès regroupe cinq autres wilayas à savoir celles de Mascara, El-Bayadh, Béchar, Naâma et Saïda alors que d'autres wilayas ne reçoivent que leurs

propres étudiants. Les résidents sont montés au créneau empêchant l'opération du choix qui devait se tenir, hier et ont cadenassé la Faculté suite au silence du ministère.

A. M.

## 1 mort et 5 blessés dans 2 accidents de la route

Dans la soirée de samedi, deux accidents de la route se sont produits, causant la mort d'une personne alors que cinq autres sont blessées. Le premier s'est produit sur la RN13 dans la localité de Belouladi, lorsque deux véhicules légers se sont heurtés violemment. Cinq personnes ont été blessées. Le deuxième sur la RN 95, quand un véhicule léger a dérapé sur la chaussée glissante causant la mort du conducteur.

A. M.

LES DOCS DU FICA

# L'art du portrait en deux films

**La journée de samedi dernier était riche en émotion et en découvertes pour le public du 10<sup>e</sup> Festival international du cinéma d'Alger dédié au film engagé. Deux documentaires ont particulièrement marqué les esprits.**

*Lettre à Inger* de Maria Lucia Castrillon et *143, rue du désert* de Hassen Ferhani creusent, de manière totalement différente, la question de la liberté et de l'émancipation des esprits.

Inger Servolin est une productrice française d'origine norvégienne issue d'une famille bourgeoise qu'elle quittera dès son jeune âge pour rejoindre Paris. Elle y travaillera un temps dans un bureau d'import-export où elle s'ennuiera prodigieusement puis comprend très vite de quel bois elle se chauffe.

Paris, comme d'autres villes françaises, vit alors les prémices d'une révolte sociale et politique inédite. Ça tombe bien car le tempérament d'Inger Servolin tend à la subversion et la quête de nouveautés. Elle fonde, en 1967, en compagnie de Chris Marker, la coopérative de production engagée «Slon» (Société de lancement d'œuvres nouvelles) devenue en 1973 «Iskra» (Image, son, kinescope et réalisation audiovisuelle). Elle fut ainsi à la fois l'une des premières productrices de cinéma documentaire en France et une pionnière dans le film engagé accompagnant les luttes de gauche des années 1960-1970 notamment.

Maria Lucia Castrillon adresse une lettre filmique à cette femme exceptionnelle dont le nom est quasi-introuvable sur les films qu'elle a pourtant fait naître. Malgré un contexte politique restrictif marqué par une censure féroce de l'Etat et en dépit du manque de moyens financiers, Slon sera un véritable maquis de gauche en plein cœur de Paris ! Suivant aussi bien la formidable révolte de mai 68 que les luttes ouvrières et paysannes pour s'étendre par la suite sur les événements

majeurs qui ont secoué le monde à cette époque, notamment la guerre du Vietnam et dictature de Pinochet au Chili, cette coopérative de production «sauvage» fait un pied de nez aux images officielles et aux œuvres tièdes et bourgeoises.

Avec son complice et ami de toujours, le réalisateur Chris Marker reconnu depuis une décennie déjà, Inger se fait l'artisanne dévouée de «films qui ne devraient pas exister» car faits par et pour les classes en lutte et contre les dominants, qu'ils soient sociaux, politiques ou médiatiques.

Privilégiant le travail collectif aussi bien au niveau de la production que de la réalisation, Slon lancera ainsi quelques-uns des plus beaux films documentaires du XX<sup>e</sup> siècle : *Loin du Vietnam*, coréalisé par Godard, Varda, Resnais, Lelouch, Ivens et Klein et coordonné par Chris Marker, raconte sept façons différentes de voir ce conflit ; *A bientôt, j'espère*, tract filmique tournée durant la grève-occupation des ouvriers des usines Rhodiécéta de Besançon, aidés plus tard par Slon à faire leur propre cinéma dans le cadre des groupes «Medvedkine». *On vous parle de...*, une série de mini-films de contre-information destinés à décrypter l'actualité internationale en contrant les propagandes officielles. Slon, devenue Iskra, atteindra son apogée en 1978 avec *Le fond de l'air est rouge* (4 heures en deux parties) qui balaie de manière saisissante la montée et le déclin des mouvements de gauche dans le monde.

Devenue une mine d'or pour le patrimoine cinématographique français, Slon-Iskra, qui continue d'exister à ce jour grâce à un travail de transmission et d'émulation mené par Inger, reçoit ainsi devant nos yeux la visite de la Cinémathèque fran-



à des images vaporeuses et dépouillées au cœur d'un désert où Malika, tenant une modeste boutique-café-restaurant au bord de la Nationale 1, se dresse tel un acacia résistant émouvant. *143, rue du désert*, projeté en avant-première nationale à l'occasion du Fica, confirme le réalisateur dans ce style à la fois mystique et déroutant que l'on avait apprécié dans son précédent film *Fi rassi rond-point*.

A travers la distance pudique et l'immobilité méditative de la caméra, le documentaire est paradoxalement en perpétuel mouvement. Ce dernier se situe dans un récit en relief, qui célèbre un personnage transcendant de loin l'archétype de la femme-courage pour s'entremêler jusqu'à la fusion avec ce Sahara insondable où elle a choisi d'élire sa demeure depuis vingt-cinq ans. On ne saura rien, si ce n'est par quelques bribes parcimonieuses, du passé de Malika et ce qui l'a poussée à venir ici, au milieu de nulle part, gagner sa croûte et s'exposer à toutes sortes de dangers et de calomnies. Mais elle se révélera généreusement au spectateur à travers ce qu'elle a de plus précieux : l'hospitalité, l'art de la discussion, la foi inébranlable, la témérité et l'insoumission. Ferhani élabore un film-mosaïque où, parallèlement à Malika, on découvre une galerie de personnages aussi attachants les uns que les autres, essentiellement des routiers et des habitués de la boutique. Humour, tendresse, bravoure, philosophie de vie et redéfinition des rapports sociaux rythment ce récit où le désert devient un personnage à part entière sans que jamais Hassen Ferhani verse dans le piège de l'esthétisme souvent lié à cet espace. Il s'agit d'une mise en scène mesurée et intelligente qui s'apparente à l'œuvre d'un équilibriste faisant coexister, dans une totale harmonie, la pudeur et l'exubérance, la distance et l'engagement émotionnel, l'humour et le drame.

S. H.

FOIRE DU LIVRE DE SHARJAH

## Timide présence du livre algérien en l'absence de ses éditeurs

La Foire internationale du livre de Sharjah (Emirats arabes unis), qui a débuté le 30 octobre dernier, connaît la participation de plus de 2000 éditeurs issus de plusieurs pays, mais en l'absence des éditeurs algériens.

La Foire de Sharjah, capitale mondiale du livre 2019, coïncide avec le Salon international du livre d'Alger (Sila), qui reste pour les éditeurs algériens l'unique occasion pour présenter et commercialiser leurs productions, alors que beaucoup d'éditeurs arabes mettent à profit ces deux rendez-vous parallèles pour le faire, selon les professionnels de l'édition, dans nombre de pays arabes. Pénalisés par une législation «inadaptée» en ce sens que l'exportation du livre est soumise aux mêmes lois que des produits et des marchandises non culturels, l'éditeur algérien se voit privé de représenter son pays dans les différentes manifestations livresques.

Pour la Foire internationale du livre de Sharjah, l'éditeur algérien ne s'est pas vu offrir la possibilité d'y participer même si certains arrivent à se faire représenter par leurs pairs d'autres pays, d'où la présence timide du livre algérien si ce n'est quelques titres coédités avec des éditeurs arabes, a-t-on constaté à travers les différents stands de cette foire.

En manquant à l'appel lors de manifestations livresques de grande envergure dans le monde, les éditeurs algériens demeurent «confinés localement» ; par conséquent, le livre algérien reste sans visibilité à l'extérieur et l'auteur privé d'un lectorat plus large, estiment les observateurs.

L'absence de l'éditeur algérien reste donc la cause directe de l'absence du livre algérien sur la scène culturelle et littéraire arabe, au moment où l'Algérie enregistre, chaque année, une croissance en nombre de publications et de lectorat, une situation qui amène les écrivains à rechercher des éditeurs arabes.

Par ailleurs, les éditeurs arabes misent sur la forte présence des critiques et des médias à cette manifestation pour promouvoir leurs publications et les écrivains qu'ils souhaitent mettre en avant pour des prix littéraires. Les écrivains algériens tentent d'avoir une place dans les manifestations culturelles arabes, notamment les foires du livre, dont celle de Sharjah qui attire des centaines d'auteurs, de journalistes et d'intellectuels de tous les pays. Le romancier El-Habib Sayeh est programmé à ce rendez-vous pour animer une conférence sur la littérature africaine et l'écrivain Waci-



ny Laaradj à une autre sur les ateliers de l'écriture. Parmi les noms connus participant à la Foire internationale du livre de Sharjah, la poétesse et écrivaine Rabia Djelti a pris part à la cérémonie d'ouverture ainsi que l'écrivain Abderrezak Boukeba.

La romancière Ahlam Mosteghanemi reste la star incontestée de toutes les manifestations livresques arabes, y compris à Sharjah, où nombreux sont les stands qui rivalisent pour capter son lectorat.

La romancière a eu une rencontre ouverte avec le public avec lequel elle a évoqué, à travers les réponses à leurs questions, la situation dans le monde arabe et l'impasse politique dans laquelle se trouvent tous les pays arabes. Elle a abordé, aussi, ses peines et ses rêves transmis à travers

ses écrits. Parmi les livres algériens présents à travers des maisons d'édition arabes, il y a lieu de citer Amine Zaoui, Mohamed Djaâfar, Ahmed Taibaoui, Bachir Mefti, Ahmed Delbani, Sara Nems entre autres.

En outre, beaucoup de maisons d'édition arabes exposent des ouvrages universitaires algériens, notamment des thèses et des études dans les domaines de la linguistique, la critique, la philosophie et la sociologie. Toutefois, les auteurs de ces ouvrages n'ont pas la possibilité de connaître les ventes réelles ni le respect par l'éditeur étranger des obligations contractuelles, étant donné que les livres académiques sont peu médiatisés en dépit d'une forte demande de la part de leurs lecteurs.

### Hakim Laâlam à Tizi-Ouzou

A peine les portes du Salon du livre d'Alger fermées, le Fumeur de Thé reprend la route avec son dernier-né, le recueil de nouvelles intitulé *L'Homme-carrefour et autres histoires d'un pays impossible*, Editions Frantz Fanon, pour se poser une après-midi entière à Tizi-Ouzou. Un rendez-vous toujours magique à la librairie Multilivres, 19, avenue Abane-Ramdane. Ça sera samedi 16 novembre, à partir de 13 heures.



### SELON DES ÉDITEURS ALGÉRIENS ET SÉNÉGALAIS L'édition africaine commune «très faible»

Des éditeurs algériens et sénégalais ont estimé, vendredi, à Alger, que l'édition africaine commune était «très faible», faute d'une importante édition locale. La faible édition locale dans les pays africains est due essentiellement à son apparition récente après l'indépendance et au faible lectorat, ont souligné des éditeurs algériens et sénégalais participant au 24<sup>e</sup> Salon international du livre d'Alger (Sila 2019). Pour le directeur des éditions Papyrus Afrique, Seydou Nourou Ndiaye, qui a rappelé que l'édition en Afrique était récente puisqu'elle n'est apparue qu'après l'indépendance, la promotion de l'édition africaine commune «doit passer par la promotion de l'édition locale».

Les éditions Papyrus Afrique ont collaboré avec deux maisons d'édition algériennes privées Apic et Barzakh. Pour sa part, la directrice des Nouvelles éditions africaines du Sénégal, Aminata Sy, a estimé que les salons internationaux du livre «doivent être mis à profit pour promouvoir la coopération dans le domaine de l'édition».

Pour le directeur des éditions Apic, Karim Cheikh, la faible édition en Afrique est due, notamment, au fait que la culture africaine «est en phase de transition de l'oralité vers l'écriture». Il a fait remarquer que son principal objectif à travers l'établissement de partenariats avec les éditeurs sénégalais — faisant allusion aux Papyrus — était de «placer l'auteur algérien dans son environnement africain» et «mettre le livre africain à la portée du lecteur algérien». Pour sa part, Hocine Nouara, directrice d'édition à l'Enag, a évoqué les problèmes de l'édition en Algérie, précisant que les textes juridiques «ne règlent pas les problèmes liés à l'édition, faisant allusion à la loi relative aux activités et au marché du livre, appelant à trouver «une politique stratégique dotée de mécanismes dans le cadre de la politique culturelle générale du pays». Depuis sa promulgation en 2015, la loi relative aux activités et au marché du livre n'a pas encore été dotée de textes d'application pour sa mise en œuvre.

Le Sénégal a pris part à la 24<sup>e</sup> édition du Sila en qualité d'invité d'honneur. Il était représenté par 4 maisons d'édition avec quelque 400 titres. Le Sila a pris fin samedi.

L'ARTISTE FRANÇAISE EXPOSE À LA GALERIE KAHLANE

# Alexa, la fée des villes

**Alexa Belouizdad a des doigts de fée. Tout ce qu'elle touche se transforme en œuvre d'art. Le plus beau, c'est que cette artiste plasticienne française et «algérienne de cœur, depuis une douzaine d'années», travaille sur une «matière première», généralement, jetée après usage et destinée à la décharge publique.**

A la galerie d'art Kahlane, située au niveau 108 du Centre des arts de Riadh El Feth, à Alger, le visiteur a l'occasion de voir, d'admirer de près ou même d'acheter ses belles créations. Un sac à main pour femme attire le regard. On dirait qu'il est fabriqué par une grande marque de la mode et de l'élégance féminine. Des bouteilles en verre joliment décorées trônent sur une table adossée à un mur de la galerie. Tout près sont visibles des porte-monnaies ou des porte-documents tout aussi finement travaillés. Le clou de l'exposition est certainement ce collier traditionnel algérien paraissant comme peint ou sculpté dans un tableau.

Alexa Belouizdad, souvent, explique aux visiteurs que c'est bel et bien un travail de récupération et de recyclage qu'elle réalise à partir de matières usa-

gées. Un message écologique est évidemment derrière ce beau travail de récupération qui joint l'utile à l'agréable.

«Je veux redonner une seconde vie à ce qui est considéré comme des déchets», nous explique l'artiste autodidacte. «Le concept "Réduire-Réutiliser-Recycler" pour l'environnement me parle. Mon art consiste à récupérer des déchets (bouteilles verre et plastique, bocaux, emballages, briques de lait, sachets, journaux, magazines, etc.), puis les transformer pour leur donner une seconde vie et réaliser des créations uniques. C'est une autre façon de recycler», explique-t-elle plus longuement.

Alexa Belouizdad, née M<sup>lle</sup> Laurent à Versailles, la ville des rois, près de Paris, a commencé ce travail chez elle à la maison, sans penser, au début, à participer aux expositions. Mais,

comme le dit bien l'adage, c'est en forgeant qu'on devient forgeron. Commencent alors les expositions.

Depuis plus de quatre ans, elle est devenue artiste plasticienne spécialisée dans le recyclage sous le nom d'«Alexa Créations» (page Facebook : Alexa Créations).

Sa plus récente expo s'est déroulée à la galerie d'art de l'hôtel Sofitel d'Alger. Depuis environ une année, elle a aussi à sa disposition, de manière permanente, la galerie Kahlane de Riadh El Feth. Le visiteur et l'amoureux de l'art ont ainsi la possibilité d'acquiescer le produit de leur choix même si, souvent, le choix est difficile.

L'artiste réalise, parfois, un travail sur commande et selon les goûts et vœux du client.

Parmi ses projets figure celui de réaliser davantage de tableaux, de paravents, de tabourets ou de tables gigognes. Alexa Belouizdad participera très prochainement à une exposition collective de produits de l'artisanat au Sofitel d'Alger. Comme ce sera bientôt le marché de Noël, ses créa-



Photo : DR

tions seront en relation avec l'événement et les fêtes de fin d'année comme les sapins de Noël ou les bonhommes de

neige. Avec Alexa Belouizdad, rien ne se perd, tout se transforme... en œuvres d'art !

Kader B.

## PUBLICATION

# Medghacen, histoires secrètes, regards croisés sur le plus ancien mausolée royal d'Algérie



Un ouvrage collectif rassemblant des regards croisés d'une dizaine d'écrivains et de poètes sur le monument funéraire berbère Medghacen a été publié sous le titre «Medghacen, histoires secrètes».

Elaboré avec le concours de l'association Les amis de Medghacen, le livre est paru à l'occasion du 24<sup>e</sup> Sila (Salon international du livre d'Alger).

L'ouvrage de 256 pages, qui réunit des poèmes et des nouvelles, en arabe et en français, paraît chez Chihab. Nassira Belloula, Chawki Amari, Ameziane Ferhani, Amin Khan, Jaoudet Guessouma ou encore H'mida El Ayachi, entre

autres écrivains et journalistes ont participé à sa rédaction.

Dans *Les douze pierres de minuit*, Chawki Amari propose des allers-retours entre l'histoire d'un escroc tentant de vendre ce mausolée à un riche homme d'affaires d'aujourd'hui, et le récit de la dernière journée d'inspection des travaux de construction de ce monument vingt-trois siècles plus tôt.

L'auteur relate le voyage de Hmada, un visiteur venu du Tassili à la recherche d'un trésor à Batna et celui de Izza, jeune fille vivant à Boston aux Etats-Unis, accompagnant sa mère sur la terre de ses ancêtres. Comme dans

un film choral, toutes ces histoires mènent au mausolée où les protagonistes sont à la recherche d'une galerie secrète.

Native de la région, Nassira Belloula évoque dans *Le syndrome Imadghassen* cet «aïeul bien fatigué d'être resté debout, sans soutien contre l'anéantissement, et sans avoir livré ses secrets». Une occasion pour la romancière de souligner le manque d'informations sur le tombeau et sur ce pan de l'histoire d'Algérie.

A travers son texte, l'auteur explore les entrailles du mausolée grâce à un fil conducteur : son personnage, un étudiant en histoire est guidé dans son rêve par un Numide à travers les galeries souterraines et chambres funéraires que renferme le Medghacen.

Pour sa part le poète et philosophe Amin Khan participe à cet ouvrage avec un poème intitulé «A la mémoire de la pierre numide».

Au titre de sa contribution à l'ouvrage, Rachid Mokhtari propose *Rallye barbare*, un marathon relatant l'histoire millénaire de l'Algérie, ses contradictions et ses non-sens.

Ce récit fictionnel commence par le rapatriement des

crânes de résistants algériens (restes mortels transférés et conservés en France à ce jour), que les autorités souhaitent mettre en terre à l'intérieur du Medghacen, le plus ancien monument funéraire royal d'Algérie. Pour le journaliste français Thierry Perret, le Medghacen devient un repère pluriel. Dans *Les pierres qui sont des étoiles*, l'auteur se sert du monument comme trame où se mêle l'échange entrecroisé entre trois amis : deux Algériens et un Français, discutant de l'actualité au lendemain d'un mouvement populaire.

Cette pluralité, l'auteur la puise dans la variabilité des noms et des graphies données à ce monument qui reflète, selon lui, les différents rapports que les citoyens peuvent avoir avec le patrimoine. La notion de repère intemporel apparaît également dans la nouvelle du journaliste et écrivain Hmida El Ayachi, *Les ombres de Medghacen*.

Ce texte relate la vie d'une famille de la région de Batna à travers le quotidien d'un jeune homme écartelé entre ses parents, son épouse et sa vie en Europe de l'Est. Dans ce récit familial obscur, le mausolée demeure debout malgré les vicissitudes de la vie.

## LE COUP DE BILL'ART DU SOIR

### L'art d'aimer

Par Kader Bakou

Il existe, dit-on, neuf arts en comptant le dernier : la bande dessinée. Les plus connus sont le quatrième, l'art dramatique, et le septième, le cinéma.

Mais, en vérité, il y a aussi le méconnu art de vivre. C'est lui d'ailleurs qui fait aimer tous les autres arts.

K. B.

bakoukader@yahoo.fr

## Actucult

**OPÉRA D'ALGER**  
**BOUALEM-BESSAÏH**  
**(OULED FAYET, ALGER)**  
Jusqu'au 13 novembre : 10<sup>e</sup> Festival culturel international de danse contemporaine. Invitée d'honneur : la Russie.  
**GALERIE D'ART BLOOM (48, RÉSIDENCE POIRSON, CHEMIN EL-MOUIZ-IBN-BADIS, EL-BIAR, ALGER)**  
Jusqu'au 12 novembre : Exposition de peinture «La seconde intercalaire» de l'artiste Valentina Ghanem Pavlovsaya.

## Bensebaïni et Feghouli buteurs



Plusieurs joueurs internationaux se sont particulièrement distingués lors des matchs de ce week-end en clubs. Deux, Sofiane Feghouli et Ramy Bensebaïni, ont même signé leur première réalisation de la saison. Feghouli a marqué un des deux buts de Galatasaray victorieux en déplacement face à Gaziantep (0-2) en reprenant dans les six yards un service de son camarade Emre Tesdmir (43') alors que le défenseur du Borussia Mönchengladbach marquait de la tête le premier but de son équipe face à Bremen (20').

## Une «fierté» pour Spano-Rahou

Aussitôt sa convocation confirmée par la liste publiée par le site de la FAF, hier matin, le défenseur du FC Valenciennes, Ligue 2 française), Maxime Spano-Rahou, a réagi à travers un poste sur ses comptes personnels dans les réseaux sociaux. «Une grande fierté pour moi d'être appelé en équipe nationale, c'est un rêve qui prend forme», a écrit le joueur qui a fêté ses 25 ans le 31 octobre dernier.

## Atal depuis samedi soir à Alger

Le sociétaire de l'OGC Nice, Youcef Atal, était le plus à rallier Alger en vue du stage des Verts à partir d'aujourd'hui au CTN/FAF de Sidi Moussa. Atal qui a joué avec son club vendredi soir (nul 1-1 face aux Girondins de Bordeaux) était dans le vol de samedi soir en provenance de Paris. L'ancien défenseur du PAC a profité de ses premières 24 heures en Algérie en rendant visite à ses parents du côté de Mechtras (Tizi-Ouzou).

M. B.

## ZAMBIE

## Victoire en amical des locaux en Namibie

En prévision des matches contre l'Algérie et le Zimbabwe, une équipe zambienne, composée de joueurs locaux, a affronté son homologue de la Gambie, samedi dernier au stade Sam Nujoma à Windhoek (0-2). L'équipe zambienne, dirigée par le sélectionneur des U17 Oswald «Mourinho» Mutapa, comptait en son sein quelques éléments convoqués pour les deux prochains matches comptant pour les qualifications de la CAN-2021. Il s'agit notamment de l'attaquant de Nkwazi FC, Emmanuel Chabula et du défenseur de Zesco United, Adrian Chama. Le premier cité a été l'auteur des deux buts des Zambiens lesquels remportent le tournoi Dr. Geingob. Il est à préciser que cette équipe de la Zambie sera présente à la phase finale du CHAN-2020 prévue au Cameroun.

M. B.

## FOOTBALL

## DÉBUT DU STAGE AUJOURD'HUI AU CTN/FAF DE SIDI MOUSSA

## Trois nouveautés pour lancer la CAN-2021

● Comme prévu, le sélectionneur national a «libéré» la liste des 23 joueurs qui vont prendre part au stage de l'équipe nationale, à partir d'aujourd'hui au CTN/FAF de Sidi Moussa, en vue des deux premières sorties officielles comptant pour les qualifications à la CAN-2021 face à la Zambie et le Botswana.

Djamel Belmadi n'a pas attendu la fin des matchs de tous les championnats où évoluent nos internationaux pour communiquer sa liste des 23 joueurs. Cela prouve que le driver des Verts avait des certitudes sur la composante de base qu'il conduira lors des matchs de ce mois de novembre. Ses doutes avaient surtout trait à l'état physique de quelques éléments qui faisaient ce week-end leur retour à la compétition, à l'exemple de Slimani qui a tenu 77 minutes du match AS Monaco-Dijon FCO mais surtout le défenseur du Borussia Mönchengladbach Ramy Bensebaïni qui, après avoir été incorporé jeudi soir à la 85' contre l'AS Rome, en Europa League, a repris sa place de titulaire contre le Werder Brême en championnat allemand. Pour pallier d'éventuelles surprises de dernière minute, le coach des Verts a pris le soin d'apporter quelques réaménagements à la structure globale de son effectif. En ce sens qu'il a renforcé l'arrière-garde par l'arrivée



Photo : DR

de deux nouveaux éléments, en l'occurrence, l'ancien latéral droit du MC Oran, Réda Helaimia (K Beerschot VA/ligue 2 en belge) et Maxime Rahou-Spano (FC Valenciennes, Ligue 2 française), le milieu de terrain par deux éléments, le revenant Haris Belkebla (Brest, Ligue 1 française) et Adem Zorgane (Paradou AC, Ligue 1 algérienne) de même qu'un attaquant supplémentaire, en la personne de Hilal Soudani qui n'a plus joué en sélection depuis juin 2018 et le match amical contre le Portugal à Lisbonne.

Sous Belmadi, c'est donc une première aussi bien pour Spano-Rahou, Helaimia, Zorgane que Soudani. Ce dernier a été convoqué en septembre 2018 au regroupement précédant le match contre la Gambie qu'il n'a pu honorer en raison d'une blessure. C'est une «entorse» à la ligne de conduite que s'est imposée le sélectionneur des Verts habituellement très «rigide» dans ses choix. Intégrer des joueurs, surtout ceux de la Ligue 2 française, qu'il n'a pas expérimentés lors de stages ou de matchs amicaux n'était pas, depuis un an, la méthode privilégiée par l'entraîneur de Dohaïl. Belmadi qui a fermé la porte à Ghoulam, Bentaleb et autre Taïder qu'il a

qualifiés de «perturbateurs» a fini, par ailleurs, à lever l'embargo sur Haris Belkebla, «fautif» lors du stage précompétitif de Doha, où l'EN préparait la phase finale de la CAN-2019 mais finalement «gracié» au bout de quelques mois. Une décision qui peut avoir des conséquences fâcheuses au sein du groupe Algérie. Sinon, comme attendu, Belmadi a rayé de sa liste quelques éléments conviés au stage d'octobre dernier, à savoir Zinedine Ferhat, Yacine Brahimi, Hicham Boudaoui, Saïd Berrahma et Ilyas Hassani qui n'ont pas saisi leurs chances face à la RD Congo et la Colombie, ainsi que le latéral gauche de l'ES Tunis, Ilyès Chetti (blessé). Reste que la décision de

ne pas convoquer Yacine Brahimi demeure intrigante, le capitaine d'Al-Rayane (et de l'EN contre la RDC, en octobre dernier) ayant repris du poil de la bête au sein de son club en inscrivant quelques buts décisifs et des prestations remarquables saluées par les dirigeants de la formation qatarie. Probablement que Belmadi s'expliquera sur ce cas, et d'autres questions liées au choix qui ont précédé la publication de sa liste des «23» pour les deux matches de ce mois de novembre, lors de sa conférence de presse, demain matin, au niveau de la salle de conférences «Omar-Kezzal» du CTN/FAF de Sidi Moussa.

M. B.

## Liste des 23 joueurs

**Gardiens de but :** Raïs M'Bohi (Al-Ettifaq/Arabie Saoudite), Azzedine Doukha (Al-Raed/Arabie Saoudite), Alexandre Oukidja (FC Metz/France). **Défenseurs :** Djamel Belmadi (Al-Shabab/Arabie Saoudite), Aïssa Mandi (Bétis Séville/ Espagne), Maxime Spano-Rahou (FC Valenciennes/France), Ramy Bensebaïni (Borussia Mönchengladbach/Allemagne), Mehdi Tahrat (Abha/Arabie Saoudite), Youcef Atal (Nice/ France), Mohamed-Réda Helaimia (K Beerschot VA/Belgique), Ayoub Abdellaoui (FC Sion/Suisse). **Milieux :** Haris Belkebla (Stade brestois/France), Adlène Guediouara (Al-Gharafa/Qatar), Ismaïl Bennacer (Milan AC/Italie), Mehdi Beaid (Nantes/France), Sofiane Feghouli (Galatasaray/ Turquie), Adam Zorgane (Paradou AC). **Attaquants :** Ryad Mahrez (Manchester City/Angleterre), Islam Slimani (AS Monaco/France), Andy Delort (Montpellier/France), Hillel Soudani (Olympiakos/Grèce), Baghdad Bounedjah (Al-Sadd/Qatar), Youcef Belaïli (Al-Ahly/Arabie Saoudite).

## MÉMENTO

## Qu'est-ce-qui a changé, Monsieur Belmadi ?

Trois nouveaux joueurs font leur apparition parmi le groupe choisi par Djamel Belmadi pour disputer les deux rencontres officielles de l'EN, face à la Zambie et le Botswana, dans quelques jours. Il s'agit des défenseurs Mohamed-Réda Helaimia, Maxime Spano-Rahou et du milieu de terrain Adem Zorgane. Trois autres éléments (Delort, Belkebla et Soudani) feront leur retour après des absences plus ou moins longues. Même s'ils ne font pas partie du groupe de base de la sélection, il est question pratiquement d'un quart de l'effectif appelé à faire feu de tout bois lors des deux prochains matches de la sélection. Ce n'est certes pas la première fois que Belmadi apporte des correctifs à la composante des Verts. Depuis sa venue, l'année dernière, l'ancien milieu offensif de Marseille a utilisé pas moins de cinquante joueurs, issus du championnat algérien mais surtout ceux évoluant à l'étranger (Europe et pays du

Golf). Mais contrairement à ses habitudes, le driver des Verts ouvre la porte à des joueurs, les trois «bleus» en particulier, qu'il n'a jamais vus à l'œuvre sous sa coupe. Ce n'est pas tant la qualité de ce trio qui est remise en question mais la manière de les convier pour un stage ponctué par deux sorties officielles dont une en terre africaine que Helaimia, Spano-Rahou, Delort et Belkebla vont devoir découvrir. L'adversité que proposera à Blida la Zambie ne sera pas des plus faciles, les Chipolopolos ont bien surpris le Maroc sur ses terres dans la ville ocre de Marrakech. C'est un client d'un tout autre acabit que la RD Congo qui était venue arracher le nul face à Brahimi et Cie en octobre dernier. C'est vrai que depuis le sacre africain d'Egypte-2019, Belmadi a marqué le territoire de ses onze préférés. Malgré le caractère amical des matches joués en Algérie (Bénin et RD Congo) et en France (Colombie) l'entraîneur national a été fidèle

à ses principes fondamentaux en incorporant une formation composée des titulaires, en tout cas, ceux qui étaient à la base du titre africain, à chacune des confrontations devant impacter le classement mondial des Verts. La blessure de certains d'entre les champions d'Afrique en Egypte (Delort, Ounas, Atal, Slimani et Bensebaïni), le chômage imposé à Zeffane et la retraite du vétéran Rafik Halliche ont provoqué un vent de panique chez Belmadi et ses collaborateurs. L'on comprenait alors le pourquoi des plateaux de casting organisés en septembre et octobre derniers à l'intention de certains joueurs (Ferhat, Hassani, Benayada, Berrahma, Chetti et Abdelaoui). Aujourd'hui, seul l'ancien défenseur de l'USMA Abdellaoui (Chetti s'est blessé et donc ne pouvait valablement être convoqué pour les matches de novembre) continue de bénéficier de la confiance de Belmadi. Le sociétaire du FC Sion qui effectuait son come-back en

sélection après plusieurs mois d'absence fut l'auteur d'une prestation moyenne face à la RD Congo et pouvait, comme Ferhat et Berrahma, quitter les rangs de la sélection à l'occasion du présent stage. Les blessures consécutives de Ghoulam, Farès et Bensebaïni de même que celle du jeune Chetti semblent lui avoir offert un sursis d'autant que, dans ce poste de latéral gauche, peu de solutions se présentaient à Djamel Belmadi. Paradoxalement, ce dernier qui répétait à qui voulait le croire qu'il était désormais difficile d'intégrer facilement la sélection où les places sont chères se lance dans une expérience, celle de mettre dans le bain des joueurs qui n'ont jamais mis les pieds en sélection, dont les conséquences ne sont pas garanties. Peut-être bien que la «révolution» entamée il y a une année amorce un virage que Belmadi, et Belmadi seul, maîtrise les contours.

M. B.

**ONZE-TYPE AFRICAÏN  
DE L'ANNÉE**

**Dix Algériens  
parmi les  
nominés**



Dix footballeurs algériens figurent dans la liste pour composer la meilleure équipe africaine 2019, dont la cérémonie de remise du trophée aura lieu le 7 janvier 2020 à Hurgada (Égypte), a indiqué samedi la Fédération algérienne de football (FAF). Il s'agit de : Raïs M'Bolhi (gardien-Etifaq FC), Youcef Atal (latéral droit-OGC Nice), Faouzi Ghoulam (latéral gauche-SSC Napoli), Aïssa Mandi (défenseur central-Bétis Séville), Ismaël Bennacer (milieu-AC Milan), Sofiane Feghouli (milieu-Galatasaray), Riyad Mahrez (milieu-Manchester City), Youcef Belaïli (milieu-AI Ahli), Baghdad Bounedjah (attaquant/AI-Sadd SC) et Islam Slimani (attaquant-AS Monaco). La meilleure équipe africaine 2019 sera issue du vote des joueurs eux-mêmes, selon le principe qui régit le World Best 11. Outre l'élection du Onze-type de l'année, la Confédération africaine de football (CAF) procédera lors de ladite cérémonie à la remise du trophée du meilleur joueur africain, dont la liste des nommés n'a pas été encore rendue publique, et d'autres distinctions. Bien que champions d'Afrique en titre et évoluant dans des clubs professionnels à l'étranger, les nominés algériens pour l'équipe-type CAF-FIFPro Afrique de l'année seront quand même confrontés à une rude concurrence. Les organisateurs ont, en effet, retenu plusieurs autres candidats intéressants dans les différents postes. Les résultats seront annoncés le 7 janvier à Hurgada.

**IL SIGNE SA 8<sup>e</sup> PASSE DÉCISIVE  
EN LIGUE 1 FRANÇAISE**

**Islam Slimani  
consolide sa  
position en tête**



L'attaquant international algérien de l'AS Monaco Islam Slimani, auteur samedi soir de sa 8<sup>e</sup> passe décisive, a consolidé sa position en tête du classement des passeurs

de la Ligue 1 française de football, à l'occasion de la 13<sup>e</sup> journée. L'ancien buteur du SportingLisbonne (Portugal) a servi son coéquipier russe Aleksandr Golovin juste avant la pause (42<sup>e</sup>), lors de la réception de Dijon (1-0). Slimani compte désormais deux longueurs d'avance sur l'attaquant du PSG Angel Di Maria (6 passes). Le joueur algérien compte également cinq buts au compteur. Slimani, en délicatesse avec ses adducteurs, signalait son retour à la compétition après avoir raté les matchs face à Marseille en 16<sup>e</sup> de finale de la Coupe de la Ligue (2-1, le 30 octobre) et à Saint-Etienne en championnat (0-1).

**FOOTBALL**

**LIGUE 1 (10<sup>e</sup> JOURNÉE)**

**Le CRB freiné, le MCO et le CSC reviennent au galop**

● Le coleader du championnat, le CR Belouizdad, n'a pu passer avec succès le difficile obstacle dressé par le CS Constantine qui a réussi à lui infliger sa première défaite de la saison, et qui recolle au peloton de tête en compagnie du MC Oran, petit vainqueur du NC Magra, alors que le «Clasico» de cette journée, MCA-JSK, est programmé pour mercredi prochain, en raison de la participation du Doyen aux 8<sup>e</sup> de finale de la Coupe arabe des clubs champions.

La défaite du CRB devant le CSC a été le fait saillant de cette journée. Un magnifique but de Benayada (36<sup>e</sup>) a scellé le sort de cette rencontre qui a vu le coach belouizdadi, Abdelkader Amrani, tomber devant son ancien club constantinois. Ce succès ô combien précieux permet aux Sanafir de revenir dans la course en s'installant à la 5<sup>e</sup> place (15 pts), à une longueur du duo, MC Oran-JS Saoura, vainqueurs respectivement du NC Magra (1-0) et de l'US Biskra (2-1). Si les Oranais ont fait l'essentiel en se contentant du but de Frifer (38<sup>e</sup>), par contre les gars de la Saoura, lourdement battus en match retard par l'USM Alger (1-4), ont dû attendre la 2<sup>e</sup> mi-temps pour renverser une situation fort compromise. Menés dès la 7<sup>e</sup> minute par un but de Messâadia, ils ont fait appel au punch de Hamia auteur du doublé (56<sup>e</sup> et 66<sup>e</sup> sur



Photos : DR

penalty) pour s'assurer les 3 points de la victoire et garder ainsi le contact avec le groupe de tête. Le derby algérois, USM Alger-NA Hussein-Dey, s'est terminé sur un score vierge (0-0). Les deux équipes ont réussi l'exploit de rater chacune un penalty. D'abord, l'USMA par Cherifi (70<sup>e</sup>) puis le NAHD par Yaya (90<sup>e</sup>). Un nul qui arrange beaucoup les plus les «Sang et Or». Les deux équipes des Hauts-Plateaux ont gagné ce samedi. Le CA Bordj Bou-Arreridj devant le Paradou (2-0) et l'ES Sétif face à l'USM Bel-Abbès (2-1). Une victoire qui leur permet de respirer beaucoup mieux et se dégager de la zone

rouge dans laquelle s'enlisent dangereusement l'US Biskra (9 pts), l'ASO Chlef et le NC Magra (8 pts) et le Paradou (7 pts). Ce dernier est beaucoup plus préoccupé par son aventure africaine en se qualifiant avec brio pour la phase de poules.

**Résultats**

- AS Aïn M'lila-ASO Chlef 1-0
- MC Oran-NC Magra 1-0
- CSC-CR Belouizdad 1-0
- USMA-NA Hussein-Dey 0-0
- JS Saoura-US Biskra 2-1
- CABB Arreridj-Paradou AC 2-0
- ES Sétif-USM Bel-Abbès 2-1
- Mercredi 13 novembre**
- MC Alger-JS Kabylie (18h45)

**Classement**

	Pts	J
1). MC Alger	20	8
--). CR Belouizdad	20	9
3). MC Oran	16	9
--). JS Saoura	16	9
5). CSC	15	10
6). AS Aïn M'lila	14	10
--). USM Alger	14	9
8-). JS Kabylie	13	8
9). CABB Arreridj	12	9
10). NAHD	11	10
11). USMBA	10	9
--). ES Sétif	10	10
13). US Biskra	09	10
14). ASO Chlef	08	9
--). NC Magra	08	10
16). Paradou AC	07	8

**CR BELOUZDAD**

**La défaite en championnat divise les supporters**

● Le CR Belouizdad, invaincu en 9 journées, a concédé sa première défaite de la saison en Ligue 1 samedi dernier à Constantine devant le CSC (1-0) en match de la 10<sup>e</sup> journée. Une défaite que les supporters n'arrivent pas à digérer reprochant à l'entraîneur Abdelkader Amrani d'avoir opté pour un schéma tactique à vocation défensive. Presque tous les commentaires sur les réseaux sociaux évoquent le manque d'audace du staff technique qui, selon eux, n'a pas misé sur l'attaque en alignant un Onze qui joue la défense avec trois défenseurs axiaux à savoir Khali, Bouchar et Keddad pour un système de jeu en 3-5-2, de façon à préserver le match nul. «Je reconnais que mon

équipe n'a pas montré un beau visage en première période, nous avons eu en face une équipe qui a su profiter de nos erreurs et marquer. Avec les changements opérés en seconde période, nous avons montré un meilleur visage et nous avons pu nous procurer quelques occasions, malheureusement on n'a pas pu les mettre au fond, a justifié Amrani, l'entraîneur du Chabab, la première défaite de la saison en championnat. Maintenant, il ne faut pas blâmer l'équipe pour cette défaite. A nous de continuer à travailler pour renouer avec la victoire dès la prochaine rencontre». Les supporters, qui rêvent d'un champion d'Algérie cette saison, restent convaincus que l'équipe se rattrapera

lors des prochaines journées, et espèrent par la même un faux-pas du MC Alger mercredi prochain face à la JS Kabylie à l'occasion du Clasico programmé au stade Omar-Hamadi. «Ce n'est pas la fin du monde cette défaite. Il y aura d'autres défaites à l'avenir et c'est ça le football», a rappelé un supporter sur la page du CRB, appelant tout le monde à rester fidèle au Chabab. Pour la 11<sup>e</sup> journée, le Chabab accueillera l'AS Aïn M'lila au stade du 20-Août avec comme objectif renouer avec le succès d'autant plus que les camarades de Ziti ont encore un match en moins, de la 6<sup>e</sup> journée, face à l'ASO Chlef à Belouizdad. De quoi rêver encore...

Ah. A.

**DNA : CR TÉMOUCHENT**

**Un leader dans la tourmente**

Les joueurs du CR Témouchent, leader incontesté du groupe Ouest du championnat de Division nationale amateur (DNA), ont menacé de boycotter les entraînements à partir d'aujourd'hui lundi pour protester contre la situation financière délicate prévalant dans ce club, a-t-on appris auprès de la direction de cette formation de l'ouest du pays. Les protégés de l'entraîneur Omar Belatoui ont exprimé leur colère à l'issue du match en déplacement qu'ils ont remporté, samedi dernier, face à l'IRB El-Kerma (1-0),

en enlevant leurs maillots pour les déposer à même le terrain, dès le coup de sifflet final de l'arbitre. Grâce à cette victoire, le CRT, qui a accédé cette saison au troisième palier, porte désormais à dix points son avance sur son poursuivant immédiat le RCB Oued R'hiou, et ce, après dix journées de compétition au cours desquelles les Témouchentois ont gagné à neuf reprises contre une seule défaite sur le terrain du GC Mascara. Malgré ce parcours de premier ordre, le club bute toujours sur des problèmes financiers énormes

du, selon sa direction toujours, «à l'absence de tout apport de la part des autorités locales». Le président du club, Houari Talbi, a menacé, il y a quelques jours, de jeter l'éponge, estimant n'être plus en mesure de continuer à subvenir seul aux besoins de l'équipe. Dans les milieux du club, l'on croise les doigts de peur de voir le président mettre ses menaces à exécution. C'est que l'on estime que le mérite dans la réussite du CRT revient à ce responsable. Les fans du CRT voient d'ailleurs déjà grand, croyant dur comme fer aux capaci-

tés du patron de leur club à mener l'équipe, qui a retrouvé cette saison son stade fétiche Embarek-Boucif, vers la Ligue 2 dès la fin de l'exercice en cours, et pourquoi pas poursuivre sur la lancée la saison prochaine et réussir une montée historique parmi l'élite. Mais il faudra d'abord passer cette conjoncture difficile que traverse le club, ce qui explique la grande mobilisation des supporters pour faire pression sur les autorités locales afin de venir au secours de leur club favori, souligne-t-on de même source.

## FOOTBALL

LIGUE 2 (12<sup>e</sup> JOURNÉE)

## L'OM s'élanche, l'USMH s'engouffre

● L'Olympique de Médéa a creusé l'écart à six points en tête de la Ligue 2 algérienne de football, en dominant l'Amel Bou-Saâda (2-1) en match disputé samedi soir au stade Imam-Lyès pour le compte de la 12<sup>e</sup> journée, ayant vu le RC Relizane remporter le derby de l'Ouest contre l'OM Arzew (3-2), au moment où l'USM Annaba a enfoncé l'USM El Harrach dans le duel des mal-classés (4-2).

C'est cependant l'OM qui a réalisé la meilleure opération de cette journée, en portant son capital à 28 points, soit à six longueurs de son dauphin, le WA Tlemcen, qui de son côté a complètement raté le coche, en concédant une défaite inattendue chez le mal classé MC El Eulma (2-1). Certes, après l'ouverture du score par Zerguine (50'), les Zianides avaient bien réagi, en égalisant par Oukil (76'), mais ils sont très vite retombés dans leurs travers, en concédant un nouveau but devant Kadous (85'). A l'instar du WAT, d'autres clubs sociétaires du peloton de tête sont passés à côté ce samedi, dont certains sur leurs propres terrains, comme ce fut le cas pour le RC Arbaâ et l'AS Khroub, forcés de partager les points chez eux, respectivement avec la JSM Béjaïa et le MC Saïda, sur le même score d'un but partout.

Le RCA peut même s'estimer heureux d'avoir sauvé les meubles, car ayant commencé par être longuement mené au score, avant de parvenir à arracher l'égalisation, par l'intermédiaire de Doumi (54'). Le RC Relizane a donc été un des rares pensionnaires du peloton de tête à avoir empoché les trois points au cours de cette 12<sup>e</sup> journée, et c'était à l'arrachée, puisque l'OMA lui tenu la dragée haute dans ce derby de l'Ouest, ayant connu un scénario complètement fou.

En effet, après l'ouverture du score par Derrag (4'), les visiteurs ont rapidement égalisé, par Senabi (6'), ce qui cependant n'a pas affecté le RCR outre mesure, puisqu'il a vite repris l'avantage au score, par Kouriba (7'), avant que le vétéran Mohamed Seguer ne corse l'addition à la 59'. Mais loin de s'être avoué vaincu, l'OMA a continué à jouer l'attaque à outrance, menant la vie dure au RCR, surtout après avoir réussi à réduire la marque par El-Bahari à la 68'. Ainsi, malgré l'avantage du terrain et le soutien du public, le RCR a connu une fin de match des plus difficiles, et c'est vraiment par chance qu'il a réussi à conserver son avance jusqu'au coup de sifflet final (3-2). Autre match à avoir connu un

scénario palpitant, le choc des mal classés USM Annaba-USM El Harrach, ayant tourné finalement à l'avantage des Tuniques Rouges (4-2). Après l'ouverture du score par Boudina (37'), le défenseur harrachi, Abdat, a commis une grosse erreur, en marquant lui-même contre son propre camp, à la 45'+2. Cependant, et conscients qu'il s'agissait d'un match à six points et qu'il fallait donc impérativement réussir un bon résultat, les Jaune et Noir sont repartis à l'abordage et sont parvenus à leurs fins, d'abord grâce à Bayod, ayant réduit le score à la 58', puis Abdet, qui s'est bien racheté de sa boulette, en égalisant à la 69'. Un scénario complètement fou, qui a donné lieu à un autre dans la foulée, puisqu'au moment où les Harrachis pensaient repartir avec le point du nul, l'USMAn a bénéficié d'un penalty à la 90', et il fut transformé par Boukemia (3-2). Abattus

de laisser filer ce précieux point après tant d'efforts, les Jaune et Noir se sont complètement effondrés dans le temps additionnel, au point de concéder un quatrième but, devant ce même Boukemia (90'+3). Plus tard dans la soirée, le MO Béjaïa a dominé la JSM Skikda grâce à un but unique, signé Soltane à la 51', au moment où l'ASM Oran a amené un précieux nul de son déplacement chez le DRB Tadjanet (1-1). Les choses avaient pourtant bien commencé pour le club hôte, ayant ouvert le score dès la 31' par Chettaf, avant de concéder l'égalisation devant El-Habiri (68').

## Classement

	Pts	J
1). O. Médéa	28	12
2). WA Tlemcen	22	12
3). RC Relizane	21	12
4). RC Arbaâ	20	12
5). AS Khroub	18	12
6). ASM Oran	17	12
7). MO Béjaïa	16	11
-). JSM Skikda	16	12
-). OM Arzew	16	12
-). DRBT	16	12
11). USM Annaba	15	12
-). MC El-Eulma	15	12
13). MC Saïda	14	12
14). A. Bou-Saâda	13	12
15). JSM Béjaïa	07	11
16). USMH	06	12

## Résultats

RC Arbaâ-JSM Béjaïa 1-1
RC Relizane-OM Arzew 3-2
O Médéa-A Bou-Saâda 2-1
AS Khroub-MC Saïda 1-1
USMAn-USM El-Harrach 4-2
MC El-Eulma-WA Tlemcen 2-1
DRB Tadjanet-ASM Oran 1-1
MO Béjaïa-JSM Skikda 1-0

## JSM BÉJAÏA

## Les Béjaouis dos au mur

● Avec le point du match nul arraché à l'Arbaâ face à une solide équipe du RCA (1-1) de la 12<sup>e</sup> journée de Ligue 2, la JSM Béjaïa se cherche encore. 15<sup>e</sup> et avant-dernière au classement avec 7 points et un match en moins, devant le MOB, la JSMB accuse six points de retard sur l'A Bou-Saâda, 14<sup>e</sup>, premier non-relégable. Et pour revenir au classement, les Béjaouis de la JSMB n'ont plus le droit à l'erreur, notamment à domicile où les capés de l'entraîneur Moez Bououkaz n'ont réussi qu'une victoire et concédé deux défaites et deux matchs nuls au stade de l'Unité maghrébine. Pour le technicien béjaoui, l'équipe a

encore des chances de s'en sortir. «Face au RCA, nous avons réussi un point précieux en dehors de notre terrain. Nous avons débuté en force en réussissant à ouvrir la marque dès les premières foulées. En seconde mi-temps, j'ai ordonné à mes joueurs de maintenir leur rythme offensif. Malheureusement, nous avons encore une fois encaissé un but égalisateur sur une balle arrêtée. Il y avait de la place pour une victoire, mais le plus important, c'est de revenir au bercail avec un résultat positif qui nous permettra de mieux préparer la suite du parcours», a déclaré Bououkaz qui reste confiant. «Il faut dire que les mau-

vais résultats que nous avons enchaînés ces derniers temps nous ont obligés à réagir positivement dans ce match. Dieu merci, nous avons récolté un point précieux à l'extérieur face au RCA qui pratique un beau football. C'est donc une nouvelle page qui s'ouvre pour nous pour améliorer les résultats et le classement de l'équipe Inch'Allah», a, par ailleurs, déclaré l'attaquant de la JSMB, Meftahi qui a été incorporé à la 65<sup>e</sup> minute de la rencontre face au RCA. Pour les supporters, l'heure est grave. Il faut vite sauver l'équipe de sa situation pour éviter la relégation !

Ah. A.

BASKET-BALL : 1<sup>er</sup> STAGE AFRICAIN DES INSTRUCTEURS ARBITRES FIBA

## Deux officiels algériens à Abidjan

● Deux officiels algériens, Nachid Messaoudi, commissaire technique international Fiba monde, et Kamal Hammoutène, ancien arbitre international, membre fédéral et président de la commission d'arbitrage et de la formation à la Fédération algérienne de basket-ball (FABB), ont participé au premier stage africain du Programme des instructeurs arbitres de la FIBA (FRIP) 2019, qui s'est achevé jeudi à Abidjan, en Côte d'Ivoire, où 21 participants de différentes régions du continent se sont rencontrés.

Ce premier FRIP, de quatre jours durant lequel les participants ont effectué des formations notamment sur les techniques d'apprentissage, ainsi qu'une connaissance plus large du basket-ball et de l'arbitrage et les nouvelles règles Fiba, a été placé sous la direction de Carl Jungebrand, directeur de l'Arbitrage de la FIBA, de Simon Kirkland, Instructeur arbitre FIBA, de Michael Haynes, Instructeur-

entraîneur, et de Pap Lemou Benga, responsable des Fédérations nationales et sports de FIBA Afrique. Il y a eu également une série de séances théoriques et pratiques d'arbitrage offrant de grandes possibilités d'apprentissage aux personnes présentes, explique le site de la Fiba. «C'était quatre jours de travail intense où nous avons pu

suivre des formations de haut niveau et des techniques d'apprentissage, ainsi qu'une connaissance plus large du basket-ball et de l'arbitrage», nous dira M. Hammoutène. «L'essentiel, c'est le savoir-faire qu'ils ont appris ici. Il ne faut pas se limiter seulement à ces quatre jours, mais, envisager ce qui se passera après [l'atelier], est :

vraiment le facteur clé, a expliqué Jungebrand à FIBA. C'est un événement important pour la FIBA et le basket-ball en général, car c'est ainsi que nous pourrions avoir du personnel professionnel qualifié pour travailler et former les arbitres. C'est la même chose que l'interaction entraîneur-joueur».

Ah. A.

## ÉLITE 16 DE LA BASKETBALL AFRICA LEAGUE (BAL)

## Le GS Pétroliers versé dans le groupe G

Le GS Pétroliers, champion d'Algérie sortant qui, après avoir validé son ticket pour le second tour (Elite 16) de l'Africa League de basket-ball (BAL), dans sa nouvelle édition, est versé dans le groupe G de division ouest. Ainsi, elles sont désormais 16 équipes qui participeront au deuxième tour, (Elite 16) des tournois de qualification de la BAL 2020, réparties en deux groupes G et H. Et pour compléter les deux tableaux, la Fiba Afrique a attribué quatre invitations, des Wild Cards, à ASB Mazembe (RDC), Al-Nasr (Libye), Cobra Sports (Soudan du sud) et JKT (Tanzanie). Par ailleurs, les huit

équipes de chaque groupe seront divisées en deux groupes de quatre équipes. Et chaque équipe affrontera ses trois adversaires dans un mini-championnat. Les deux meilleures équipes de chaque groupe se qualifieront pour les demi-finales, et les équipes qui occuperont les trois premières places se qualifieront pour la saison régulière de la Basketball Africa League en mars 2020. Yaoundé, la capitale camerounaise, accueillera le groupe G du 26 novembre au 1<sup>er</sup> décembre, tandis que Kigali, la capitale du Rwanda, a été désignée ville hôte du groupe H du 17 au 22 décembre.

Ah. A.

## HANDISPORT : MONDIAUX-2019

## DE PARA-ATHLÉTISME

L'Algérie provisoirement 5<sup>e</sup> au classement

L'Algérie occupe provisoirement la 5<sup>e</sup> place au classement des Championnats du monde-2019 de para-athlétisme de Dubaï, après trois journées de compétition avec un total de 8 médailles dont deux en or, remportées par Nassima Saïfi au disque (F56/57) et Lahouari Bahlaz au club (F32).

Avec 2 or, 4 argent et 2 bronze, l'Algérie est devancée au classement par la Chine (8 or, 7 argent, 5 bronze), l'Ukraine (4, 4, 4), le Brésil (4, 2, 2) et la Finlande (3, 1, 0). Très attendue pour le sacre, la championne du monde et paralympique en titre, Nassima Saïfi, n'a laissé aucune chance à ses adversaires dès son premier essai, réussi à 35,36m, soit un nouveau record du monde dans une spécialité qu'elle domine depuis 2011 et son premier sacre mondial à Christchurch (Nouvelle-Zélande). «C'était difficile car j'avais une certaine pression sur mes épaules de peur de rater ma sortie dans un tel rendez-vous. En finale dans ce genre de concours, le premier essai est très important, voire déterminant pour la suite, et Dieu merci, je l'ai réussi de la plus belle des manières avec à la clé un nouveau record du monde de la spécialité», s'est réjouie Saïfi. Dans le même concours, sa compatriote Safia Djelal a obtenu le bronze grâce à ses 31,05m, réussis au 3<sup>e</sup> essai. La médaille d'argent du disque est revenue à la Chinoise Xu Mian (31,49m). Avant elle, Lahouari Bahlaz avait montré la voie en décrochant l'or du concours du club (classe F32). L'athlète algérien a aussi assuré son titre dès le premier jet avec 33,89m. La surprise est venue du «novice» Walid Ferhah qui inaugure son palmarès mondial avec un titre de vice-champion dans le même concours (33,54m) pour ses premiers Championnats du monde. Il a réussi au passage à améliorer son record personnel du concours. «Ce qui est très positif pour cet athlète, c'est que pour sa première participation à des Mondiaux, il a réussi les six essais, chose qui n'est pas facile à faire pour un baptême du feu, où la pression est à son maximum. Il est nouveau et il a une marge très importante de progression, ce qui nous laisse présager d'un avenir radieux pour Ferhah», a expliqué le directeur technique national (DTN), Mokhtar Gouasmi. L'autre Algérien engagé dans le concours, Ahmed Mehideb, a pris la 7<sup>e</sup> position avec 28,34m. Les quatre médailles algériennes (2 or, 1 argent et 1 bronze) de samedi sont venues s'ajouter à celles remportées lors des journées précédentes, avec l'argent de Mounia Gasmi (Club/F32), Lynda Hamri (Longueur T12) et Sid-Ali Bouzourine (800m/T36), et le bronze de l'ex-champion du monde Abdellatif Baka qui a été déchu de son titre du 1 500m, classe T13. Si les Mondiaux-2019 ont souri pour l'instant à certains athlètes algériens, d'autres ont eu du mal à s'affirmer, à l'instar de Hamdi Sofiane qui n'aura pas la chance de défendre son titre de vice-champion du monde du 400m (T37), acquis en 2017, puisqu'il n'a même pas pu se qualifier en finale de l'épreuve samedi, en se contentant de la 6<sup>e</sup> et dernière place en séries (1:09.05). Les autres déceptions sont venues, en premier lieu, du champion paralympique en titre et vice-champion du monde du 1 500m (T46), Samir Nouioua qui a échoué dans sa course, se classant 9<sup>e</sup> sur 15 concurrents avec un chrono de 4:04.68. Son compatriote Mohamed Berrahal a fait pire en se faisant disqualifier après l'arrivée de la finale du 100m (classe T51), alors que Mourad Bachir s'est contenté d'une 6<sup>e</sup> position au poids (F55) avec un lancer à 10,80m. La participation algérienne se poursuivra aujourd'hui avec, au programme, Gasmi Mounia qui concourra en finale du lancer de poids (F32), Benallou Bakhta (finale du javelot F12/13) et Boukoufa Achoura (finale du javelot/F46).



## TUNISIE

## Un budget 2020 déséquilibré

**Les années se suivent et se ressemblent. Encore une fois, la Tunisie s'engagera dans la nouvelle année avec un budget déséquilibré. Ce sera un « remake » de celui de l'année en cours qui brille par l'absence des gros investissements dans l'équipement.**

## De Tunis, Mohamed Kattou

Comme en 2019, les dépenses de fonctionnement occuperont une place importante. En effet, plus de 40% de ce budget estimé à 47 milliards de dinars iront aux salaires des fonctionnaires de l'État.

Un pourcentage colossal quand on sait que la Tunisie doit consentir davantage d'efforts pour booster l'investissement dans des projets créateurs d'emplois pour réduire le chômage qui touche, depuis plusieurs années, plus de 15% de la population.

C'est aussi un budget qui réduit la marge de manœuvre du prochain gouvernement (qui sera formé prochainement) pour engager les réformes souhaitées.

Techniquement aussi, ce budget est en déséquilibre flagrant avec les normes internationales. Son volume représente 40% du PIB contre 20% seulement reconnus au plan mondial. Ce qui ne manquera pas d'avoir un impact direct sur les prochaines négociations avec le Fonds monétaire international (FMI). Soucieux quant à ses recommandations, ce fonds ne facilitera pas la tâche



Ridha Chelghoum, ministre des Finances.

à la Tunisie qui prévoit un recours à l'emprunt international à concurrence de 12 milliards de dinars pour combler son déficit

budgetaire. Avec un tel budget, la tâche du gouvernement sera ardue, selon les experts économiques et financiers. Ceux-ci résument les problèmes à résoudre dans l'immédiat en mettant l'accent sur la nécessité de maîtriser l'inflation et de s'attaquer au chômage, principale source du marasme social dont souffre le pays depuis, bientôt, dix ans. A moyen terme, ces experts conseillent au gouvernement de consacrer une période de 18 mois à la mise au point et à l'exécution d'un plan d'ajustement structurel avant d'entamer les grandes réformes dont l'exécution s'établissait sur une période de quatre à cinq ans. Le peuple a-t-il assez de patience ?

M. K.

## CAMEROUN

## Les élections législatives et municipales prévues le 9 février 2020

Les élections législatives et municipales au Cameroun, qui avaient été reportées à deux reprises depuis 2018, se tiendront le dimanche 9 février 2020, a annoncé la présidence de la République dans un décret publié dimanche.

Les dernières législatives ont eu lieu en 2013 pour des mandats de cinq ans, mais le président Paul Biya, réélu en 2018, a repoussé ces élections à deux reprises.

La présidentielle a déclenché une crise politique au Cameroun, où M. Biya est au pouvoir depuis 37 ans.

Le candidat arrivé deuxième, Maurice Kamto, a été emprisonné de janvier à octobre avec des soutiens de son parti, le Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC), pour avoir participé à des marches dénonçant un «hold-up électoral».

Depuis sa sortie de prison début octobre, M. Kamto a tenté à trois reprises de tenir des meetings publics, sans obtenir l'autorisation des autorités.

Contacté par l'AFP, le secrétaire général du MRC Christopher Ndong a affirmé que le parti avait besoin de «temps pour réfléchir» avant de donner sa position sur les élections.

«Nous avons demandé que certaines conditions préalables soient réunies, telles que la révision du code électoral», a-t-il précisé.

Au Parlement, le principal parti d'opposition reste le Social Democratic Front (SDF) de l'opposant historique John Fru Ndi, même si le nouveau candidat du parti, Joshua Osih, s'est écroulé en 2018 en ne remportant que 3,35% des voix et la quatrième place.

Dans l'immédiat, des responsables du SDF contactés par l'AFP n'avaient pas de commentaires à faire sur leur participation, ou non, aux législatives de 2020.

Outre les tensions post-électorales, le Cameroun, longtemps considéré comme un pays relativement stable, fait également face à deux crises : les attaques du groupe jihadiste Boko Haram dans le Nord, et le conflit qui oppose indépendantistes anglophones à l'armée dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest.

## SAHARA OCCIDENTAL

## La communauté internationale appelée à faire pression sur le Maroc pour éliminer son «mur de la honte»

**La Campagne internationale contre le mur marocain construit au Sahara occidental, «Ensemble pour éliminer le mur», a appelé la communauté internationale à faire pression sur l'occupant marocain pour qu'il élimine ce mur d'humiliation et de honte, le qualifiant de crime contre l'humanité que tous les peuples justes et épris de paix du monde doivent condamner et agir pour mettre fin à cette barrière de séparation.**

A l'occasion du trentième anniversaire de la chute du mur de Berlin, la Campagne a tenu à rappeler, dans un communiqué, que le Sahara occidental est l'une des régions les plus polluées au monde avec plus de 7 millions de mines antipersonnel et d'explosifs, notamment le long de la plus longue barrière militaire au monde. Outre ses implications humanitaires, sociales, économiques, politiques, juridiques et environne-

mentales, le mur de la honte est également un crime persistant contre le peuple sahraoui et un obstacle à l'exercice de son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance, a ajouté la Campagne dans le texte.

La Campagne internationale contre le mur d'occupation marocain au Sahara occidental a salué, par ailleurs, les mesures concrètes prises par les autorités sahraouies dans la zone de déminage, notamment la signature par le Front

Polisario de la Déclaration d'engagement de Genève de 2005 et la destruction de tout l'arsenal de mines détenues par l'armée sahraouie. Elle se félicite également de la présentation, par la République arabe sahraouie démocratique (RASD) de deux rapports, à titre volontaire, conformément à l'article VII du Traité d'Ottawa et à la Convention sur l'interdiction des armes à sous-munitions, au Bureau de Nations-Unies pour les affaires de désarmement à Genève en 2014, saluant ce geste positif et preuve du soutien et de l'engagement de la RASD aux principes et objectifs des traités internationaux de lutte antimines antipersonnel et armes à sous-munitions.

## ESPAGNE

## De nouvelles élections dans un climat crispé

**L'Espagne votait hier pour la quatrième fois en quatre ans dans un climat alourdi par la crise catalane et la montée de l'extrême droite qui prétend la résoudre par la manière forte.**

A 13h GMT, la participation était de 37,93%, 3,5 points de moins que lors des dernières élections, le 28 avril.

Six mois après ce scrutin qu'il avait remporté sans majorité absolue, le Premier ministre socialiste Pedro Sanchez a demandé aux 37 millions d'électeurs de lui donner un mandat clair pour mettre un terme à l'instabilité politique que connaît l'Espagne depuis 2015. Après avoir voté, il a dit espérer «qu'à partir de demain, nous puissions (...) former un gouvernement et mettre l'Espagne en marche». Mais tous les sondages indiquent qu'il ne disposera pas de cette majorité nette et qu'il devra se contenter d'un gouvernement minoritaire et de négocier des appuis au cas par cas au Parlement. Les bureaux de vote ferment à 20h (19h GMT) et les résultats sont attendus deux heures plus tard environ. D'après les enquêtes d'opinion, le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) perdrait plusieurs de ses

123 sièges, les conservateurs du Parti Populaire se remettraient du pire résultat de leur histoire (66 sièges), et Vox, le parti d'extrême droite entré au Parlement en avril avec 24 sièges, deviendrait la troisième force, avec plus de 40 députés. Dans tous les cas, ni un bloc de gauche (PSOE, gauche radicale Podemos et sa liste dissidente Mas Pais) ni une alliance des droites (PP, Vox et les libéraux de Ciudadanos) n'atteindraient la majorité absolue de 176 sièges sur 350. Après les nuits d'affrontements ayant fait 600 blessés mi-octobre suite à la condamnation à de longues peines de prison de neuf leaders indépendantistes pour la tentative de sécession de 2017, la Catalogne, où de nombreux renforts policiers ont été envoyés pour le scrutin, a dominé la campagne. Au profit de Vox dont le chef Santiago Abascal prône l'interdiction des partis séparatistes, la suspension de l'autonomie de la Catalogne et l'arrestation de son président indépendantiste

Quim Torra. Dans son dernier meeting de campagne, vendredi soir à Madrid, ses supporters scandaient «Torra a la mazmorra!» (Torra au cachot!). «J'ai toujours voté PP mais vu la situation, je crois qu'il faut employer la manière forte» avec la Catalogne et l'immigration, autre thème central de la campagne de Vox, disait une sympathisante, Ana Escobedo. Hier, Rafael Garcia, 84 ans, indiquait avoir voté pour la droite à Madrid pour défendre l'unité de l'Espagne et les retraites, sans vouloir dire pour quel parti.

Pedro Sanchez a tenté de mobiliser l'électorat de gauche contre la montée de Vox, qu'il présente comme un retour du franquisme, en dénonçant la droite qui n'a pas hésité à s'allier avec ce parti pour prendre le contrôle de l'Andalousie, la région la plus peuplée d'Espagne, de la région de Madrid, la plus riche, et de la mairie de la capitale. «L'Espagne a besoin d'un gouvernement progressiste, pour tenir tête au franquisme, aux extrémistes et aux radicaux», a-t-il répété sans relâche durant la campagne. Dans un bureau de

vote de Barcelone, Mari Carmen Lopez, kinésithérapeute de 25 ans, ne cachait pas sa fatigue de devoir revoter. «J'ai pensé à ne pas voter, "une nouvelle fois, quel cauchemar!". Mais j'aurais regretté si la droite et l'extrême droite gagnent», dit cette électrice de la gauche radicale de Podemos en dénonçant la radicalisation des positions sur la Catalogne. M. Sanchez ne cache pas qu'il préfère gouverner seul en minorité plutôt que de tenter de s'entendre avec Podemos après l'échec de leurs négociations l'été dernier. Il répète que les autres partis devraient laisser gouverner celui qui arrive en tête, en s'abstenant lors du vote de confiance de la chambre. Jusqu'à présent, le Parti Populaire exclut de s'abstenir. Mais la plupart des analystes s'attendent à ce qu'il finisse in extremis par le faire, pour éviter la colère des électeurs.

Pour José Ignacio Torreblanca, du European Council on Foreign Relations, Sanchez projette d'obtenir «l'abstention de tous à la dernière minute, au risque de nous pousser au bord de l'infarctus».

# MOTS FLÉCHÉS

Par Tayeb Bouamar

Son nom →

Son prénom ↓

Sa ville →

Surface  
Prévenue  
Griffe ↓

Trahi  
Pays →

Ile  
Céréale  
Doux ↓

Dans l'œil  
Condition  
Diplôme ↓

Décodent  
Fin de série  
Note ↓

Cycle  
Cube  
Aigre ↓

Poisson  
Essayé  
Dopés →

Particule  
Blêmi ↓

Tisse  
Surfaces →

Solidaire  
Attacher →

Mesures  
Crier  
Amende →

Joyeux  
Rappel  
Idiot ↓

Déchiré  
Espèce animale ↓

Exprimées  
Récipients  
Impôt ↓

Salut (ph)  
Sélénium ↓

Cube  
Organe ↓

Rate  
Versement →

Ferment  
Arrêta ↓

Ville  
Plante ↓

Sa réputation ↑

Hélium  
Forte ↓

Accords  
Livre →

Avalé  
Fort ↓

Etoffe  
Edité ↓

Célébrer  
Tête blonde ↓

Fin de soirée  
Peina ↓

Subtile  
Direction  
Rongeur ↓

Béryllium  
Manche  
Erbium ↓

Océan  
Sensé  
Précieux ↓

Loupa  
Pronom ↓

Y est actif


Monnaie  
Professeur ↓

Note  
Plante ↑

Figure  
Ternir →

Nasses  
Son association ↓

Son statut →

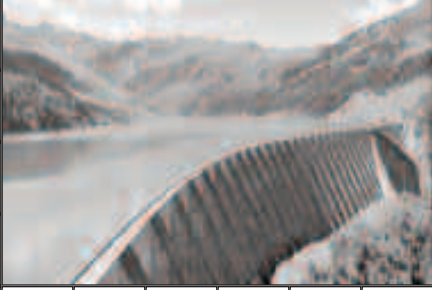


## ENUMÉRATION

Ces colonnes abritent les noms de onze barrages.  
Une lettre ne peut être cochée qu'une seule fois.

Définition du mot restant =  
«Célèbre source d'eau»

D	A	B	I	F	R	I	T	B	E	K	R
A	T	O	K	A	K	T	A	K	S	O	I
L	B	U	K	E	S	A	R	A	D	U	D
I	A	H						D	D	F	
A	B	A						E	I	E	
B	E	M						K	A	K	
O	H	D						A	T	E	
U	C	A	T	A	O	U	R	I	R	A	N
G	E	N	N	U	O	D	R	E	S	S	A
A	N	T	A	S	B	O	U	K	E	R	D



- |               |               |             |
|---------------|---------------|-------------|
| 1- BOUHAMDANE | 5- BOUKERDANE | 8- TAOURIRA |
| 2- CHEBABTA   | 6- KEF DIR    | 9- KEDDARA  |
| 3- DALIA      | 7- KOUDIAT    | 10- SEKKAK  |
| 4- BOUGANTAS  | ASSERDOUN     | 11- TAKSEBT |

MOT RESTANT = IFRI

## FAITES LE TRI

Etablissez les bonnes relations  
Exemple : A7

N	Localité	N	Wilaya	TRI
A	SIDI CHAHMI	1	BOUIRA	A7
B	BOUMAHRA	2	SIDI BEL ABBÈS	
C	MOULAY SLISSEN	3	TAMANRASSET	
D	MENACEUR	4	TIPASA	
E	AGHBAL	5	RELIZANE	
F	AGHRIBS	6	GUELMA	
G	AGHBALOU	7	ORAN	
H	BENABDELMALEK RAMDANE	8	AÏN TÉMOUCHENT	
I	DAR BEN ABDALLAH	9	MOSTAGANEM	
J	IN SALAH	10	TIZI OUZOU	

SOLUTION : A7 - B6 - C2 - D4 - E8 - F10 - G1 - H9 - I5 - J3

## SOLUTIONS...SOLUTIONS...SOLUTIONS...

### MOTS FLÉCHÉS GÉANTS

CONCUPISCENCE-IL  
IRAIT-ROUTES-ARE  
CAGE-PAR-ET-TUES  
AGE-NO-TAS-TEL-R  
TE-COULER-CERNEE  
R-PRISES-DORMENT  
INVERSE-CALMES-S  
SA-TEA-PO-LES-ND  
ETRES-PRUNES-FIE  
RUES-PREDIT-MIEL  
-RA-GOUTEE-VA-TO  
EE-BORDES-COIN-I  
M-COMTES-SOIREES

BAHAMAS-FOULEE-E  
RIE-ES-TAUPES-CL  
OGRES-NARRER-GUE  
UREE-MURCIE-REVV  
IES-RAIDES-MELER  
LS-GENTES-CAVES-  
L-CRIEES-FORER-C  
ETRANGE-FINIR-NA  
-AIDEE-TIGES-LIS  
VR-ES-MAGES-MO-P  
ODES-PORES-GATAI  
LES-DOTEE-TETE-E  
CR-SOLES-DORE-AN  
A-OUTIL-NOUE-FIN  
NECTAR-CONTRAIRE

### MOTS FLÉCHÉS

-DORAN-POPMUSIC-  
LISE-AVISA-MURAL  
IRA-BT-RE-R-RASA  
NA-LOUVE-PAIEN-G  
A-BOIRA-POILS-RI  
-ALITE-----DS-MOT  
AVARE-----S-BUTA  
LESE-F-----MALIN  
GUE-FAUTE-MISE-E  
EX-COINS-FANE-L-  
R-SOUTE-SIRE-JET  
INERTE-NULS-NU-A  
ECU-U-RITE-GIRON  
-ALMERIA-THEDARK



## BEAUTÉ

# Les pires aliments pour votre peau



Photos : DR

**Vous avez bel et bien dépassé l'adolescence et pourtant, des boutons prolifèrent çà et là sur votre visage ?**

Si vous avez une alimentation équilibrée : pas ou peu de produits industriels, des fruits et des légumes, le tout arrosé de beaucoup d'eau... Sachez que certains aliments, d'apparence inoffensive, peuvent favoriser les boutons.

**Le sel**  
Après la consommation de

plats très salés, il vous arrive de vous réveiller avec les yeux bouffis ? C'est normal. Le sel favorise la rétention de liquide dans l'organisme et entraîne chez certaines personnes sensibles un gonflement des paupières et des poches sous les yeux, là où la peau est très fine.

### Les fruits de mer

Crevette, autres fruits de mer sont naturellement riches en iode. Avec l'accumulation, l'acné est

rapidement favorisée. Néanmoins, rien ne sert de se priver outre mesure. Ils ont un impact uniquement dans le cas d'une surconsommation.

### Le lait

Certains produits laitiers peuvent contribuer à une véritable poussée d'acné. Selon une étude datant de 2005 sur leur consommation, il existe une connexion spécifique entre le lait écrémé et l'acné. Probablement parce que les hormones biodisponibles

sont beaucoup plus présentes, et stimulent excessivement le groupe de glandes responsables des sécrétions huileuses de la peau. D'où l'apparition de boutons.

### Le sucre

Moins surprenant, on sait que le sucre favorise le développement de boutons et stimule indirectement la sécrétion de sébum, avec pour résultat une peau grasse, brillante et des boutons. De plus, il nuit à la production de collagène rendant la peau plus vulnérable aux assauts du temps.

## Roulé de dinde aux cornichons

4 escalopes de dinde, 1 poivron rouge émincé, 1 oignon émincé, 1/2 boîte de maïs égoutté, 100g de fromage rouge râpé, 100g de cornichons coupés en rondelles, 2 cuillères à soupe de crème fraîche, sel, poivre



- Étaler les escalopes de dinde sur un plan de travail et les aplatir à l'aide d'un rouleau à pâtisserie le plus finement possible.
- Habiller un grand papier film avec les filets de dinde, couvrir toute la surface avec le fromage râpé, ajouter une couche de cornichons, une couche de poivron rouge et d'oignon émincé et finir avec une couche de maïs. Saler et poivrer et arroser le tout avec la crème fraîche, rouler les escalopes en serrant bien avec la main pour leur donner la forme d'un boudin en s'aidant du papier film et fermer les deux bords comme un bonbon.
- Remplir la marmite du couscoussier de 3 litres d'eau, porter à ébullition et placer le roulé de dinde dans le haut du couscoussier, couvrir bien avec du papier sulfurisé et laisser cuire à la vapeur pendant 25 minutes. Laisser refroidir.
- Retirer délicatement le papier film et enduire le roulé de beurre.
- Faire cuire dans un four préchauffé à 180°C jusqu'à ce qu'il soit doré.

## Trucs et astuces



### Avaler les médicaments facilement

Avant de prendre votre médicament, faites fondre un glaçon dans votre bouche. Ainsi insensible, votre palais aura beaucoup plus de facilité à

oublier le mauvais goût du cachet !

Mélangez dans un récipient adapté deux cuillères à soupe d'huile d'olive, une cuillère à soupe d'eau et deux cuillères à soupe d'argile en poudre. Une fois la préparation bien crémeuse, appliquez sur la crevasse et laissez pauser une bonne demi-heure. Avec du lait démaquillant, retirez votre onguent, vos crevasses seront soulagées et vite guéries !



### Soulager les crevasses des mains

Préparez-vous une crème réparatrice pour vos mains crevassées à base d'huile d'olive, d'eau et d'argile en poudre.

## Mousse au chocolat en verrines

200 g de chocolat noir, 50 g de beurre, 3 œufs, 1 c. à soupe de sucre en poudre



Placez les petites verrines au congélateur pour qu'elles soient bien froides. Faites fondre le chocolat et le beurre au bain-marie en mélangeant doucement à la spatule puis retirez du feu. Cassez les œufs, séparez les blancs des jaunes et incorporez les jaunes un à un au mélange au chocolat. Montez les blancs en neige avec une pincée de sel, puis ajoutez le sucre en pluie tout en continuant de battre jusqu'à ce que les blancs soient fermes et brillants. Prélevez une cuillerée de blanc et incorporez-la au fouet au mélange au chocolat puis versez celui-ci en filet sur les blancs montés en incorporant délicatement les deux

préparations à la spatule. Répartissez la mousse dans les petites verrines à l'aide d'une poche à douille et placez 1 heure au moins au réfrigérateur.

## BON À SAVOIR

### Mieux vaut faire la sieste assise



Si au lieu de vous endormir dans le fauteuil vous préférez vous mettre au lit, il est très probable que la sieste finisse par durer plus longtemps que nécessaire. En position assise, on se

réveille en effet plus tôt.

La sieste doit être courte Si vous vous êtes déjà levée après une sieste en ayant l'impression d'être plus fatiguée, c'est sûrement que vous aviez dormi trop longtemps.

Les experts recommandent de faire une sieste de 20 à 30 minutes au maximum, afin de ne pas entrer dans une phase de sommeil profond, dont il est plus difficile d'émerger.

## Rage de dent : comment soulager la douleur en version naturelle



Préconisé par tous les remèdes de grands-mères, on fait appel au fameux clou de girofle. Avec ses vertus anti-inflammatoire, antibactérienne et anesthésiante, on lui attribue une très bonne note face aux rages de dents. Si vous trouvez le goût des clous de girofle trop fort, mettez quelques glaçons dans un torchon que vous poserez sur la joue du côté où se fait ressentir la douleur. En attendant d'aller voir votre dentiste bien sûr.

# Une fatwa ratée pour une reine répudiée

Depuis 1962, le mouvement historique qui a déclenché la guerre de Libération et arraché l'indépendance fait l'objet d'une tentative de récupération incessante de la part des islamistes. Premiers propagateurs du wahhabisme et pionniers de l'Islam politique sous la férule de Ben Badis, les « ulémas » algériens ont jusqu'ici échoué à s'approprier Novembre et ses symboles. Mais depuis les années Bouteflika, ils se sont remis à espérer en voyant comment un personnage comme Messali, auteur d'une guerre sans merci contre Novembre, a été réhabilité. Le plus scabreux dans cette affaire, c'est que l'on ait réussi à blanchir le créateur et chef du MNA, alors que ses soldats, morts ou survivants, sont toujours considérés comme des traîtres. Ceci, alors que rien n'empêchait Bouteflika de décréter une amnistie générale pour les anciens messalistes, après avoir réussi à réhabiliter les tueurs du FIS, sans susciter de révolte sérieuse. Qui peut le plus, peut le moins, d'autant plus que l'idée avait essaimé et germé, et il qu'il ne restait plus qu'à lier Novembre et Ben Badis en imposant ce dernier comme figure paternelle. Le projet est encore plus séduisant quand on sait que la plupart des acteurs du 1er Novembre, susceptibles de clouer le bec aux « ulémas », ne sont plus de ce monde, ou ont choisi de se taire. La relève des générations fera le reste, avec un système éducatif idoine.

Puisqu'on ne peut pas réduire au silence les Ben-M'hidi, Abane, Ali La Pointe, sans cesse invoqués par les foules du vendredi, mettons Ben Badis sur leurs talons et refaisons l'Histoire. Une fois que les bons noms, « ntawaâna » les nôtres, seront couchés dans les manuels scolaires et que les « pères libérateurs » seront relégués au bas de la page, en italique, la partie sera jouée.

Rien n'est moins sûr, et même avec la relève des générations et l'oubli escompté, des choses enfouies peu-

vent ressortir et des vérités éclater au grand jour, pour peu qu'on creuse un peu. C'est la leçon que nous donne ces jours-ci l'ancien ministre égyptien de la Culture, Hilmi Nemnem, qui ne s'est pas satisfait des lectures parcelaires et des condensés, mais il a creusé. Dans une série de textes qu'il consacre à l'histoire de son pays, dans le quotidien *Al-Misri Alyoum*, il confirme qu'on peut avoir été ministre, sans y laisser son âme, ni perdre sa plume. Hilmi Nemnem évoque dans ce texte intitulé *Le Roi, le Cheikh, et la répudiation de la Reine*, le rôle de la rumeur, plus connue sous la forme de fake news dans les médias sociaux. Il arrive aussi que la rumeur ou un ensemble de rumeurs ne se limitent pas à relater des faits inexistantes, mais s'attachent à déformer ou bien à embellir l'image d'une personne historique. C'est le cas ici avec l'ancien recteur d'Al-Azhar, Mustapha Al-Maraghi.

Selon la version répandue par la rumeur, lorsque le roi Farouk a répudié la reine Farida, il est allé voir le cheikh Mohamed Mustapha Al-Maraghi, et lui a demandé d'émettre une fatwa. Celle-ci consistait à interdire définitivement à la reine répudiée de se remarier avec un autre homme, une fois que le divorce avec le souverain aurait été validé, ce qui était peu ordinaire. Le roi aurait rendu visite au cheikh alors hospitalisé, il aurait menacé et tempêté et même failli jeter sa cigarette au visage du recteur d'Al-Azhar, sous le coup de la colère, en vain. Le dignitaire religieux aurait catégoriquement refusé d'émettre la fatwa demandée arguant qu'il ne pouvait pas « interdire ce que Dieu avait autorisé », pour le grand malheur des siens. Car devant ce refus, comme le rapporte un autre récit, le roi a puni le village d'Al-Maragha, d'où est issu Mustapha Al-Maraghi, en le privant, durant trois ans, de subsides gouvernementaux. Plus encore, un récit entendu sur une chaîne satellitaire affirme que le cheikh Abou-Alfadhli Al-

Djizaoui a émis une fatwa appuyant Al-Maraghi, ce qui suggère que tout Al-Azhar était avec lui. Ainsi, il est devenu évident, y compris dans les écrits des spécialistes en histoire, que le roi Farouk avait effectivement exigé une telle fatwa d'Al-Maraghi, qui avait refusé d'obéir.

Ayant effectué des recherches dans des sources fiables en quête d'une trace de cet événement, Hilmi Nemnem souligne qu'il n'a rien trouvé de pareil, mais il a découvert quelque chose. A savoir que les récits se rapportant à cet incident sont apparus et ont été amplifiés, juste après la Révolution de juillet 1952, ce qui incite à les traiter avec une certaine méfiance. D'autre part, les dates ne concordent pas : la reine Farida a été répudiée en novembre 1948, alors que le cheikh d'Al-Azhar est décédé en août 1945, et à cette époque, il n'était pas encore question de séparation chez le couple. Quand il a été question de divorce, la reine a simplement émis le vœu de rester près des princesses, ses filles, ce qui est de notoriété publique, et exclut un éventuel projet de remariage. Ajoutons à cela que le roi Farouk n'était pas un imbécile, c'était un homme d'État, et il savait parfaitement que les fatwas n'étaient pas du ressort du recteur d'Al-Azhar, mais relevaient du mufti d'Égypte. Il le savait d'autant plus que lorsque le Sénat égyptien avait examiné en 1950 un projet de loi limitant la propriété agraire, le mufti avait décrété que la limitation n'existait pas en Islam. Quoi qu'il en soit, le roi Farouk n'était pas du genre à fonctionner avec des fatwas, et il avait trouvé chez Al-Maraghi un appui et un soutien sans faille.

Le roi pratiquait les jeux de hasard avec assiduité, et il n'avait jamais demandé l'autorisation au recteur, qui n'avait jamais évoqué le sujet à son tour. Et lorsque Farouk a jeté son dévolu sur une jeune fille déjà promise, il n'a pas demandé une fatwa, sachant qu'un hadith prophétique



Par Ahmed Halli  
halliahmed@hotmail.com

interdisait ce genre de pratique. Mais ni le roi, ni le recteur, ni la famille de la future épouse ne se sont arrêtés à ce détail. La vérité, c'est que Farouk a été reconnaissant envers le recteur d'Al-Azhar, puisque même après son décès, il a fait venir son neveu Mortadha Al-Maraghi, et en a fait son ministre de l'Intérieur. Je sais qu'il y en a qui veulent faire du recteur d'Al-Azhar un opposant au pouvoir à toutes les époques et l'affubler ainsi d'auréoles, bien que cela n'ait jamais existé dans la réalité, conclut Hilmi Nemnem. Apparemment, nous avons bien appris des Égyptiens, puisque les meilleurs soutiens de Bouteflika, au temps de sa grandeur, sont les plus énergiques à le traîner dans la boue. Et les plus empressés à continuer à faire du Bouteflika, mais sans lui.

A. H.

**Le Soir sur Internet :**  
<http://www.lesoirdalgerie.com>  
**E-mail :** [info@lesoirdalgerie.com](mailto:info@lesoirdalgerie.com)

## POUSSE AVEC EUX !

Par Hakim Laâlam

# Personne t'oblige à sortir quand tu décides de rester chez toi !

L'islamiste Mokri : « Nous voulons un Etat civil, pas militaire ! » Si ! Si ! Wallah qu'il l'a déclaré ! Je l'ai même lu dans le...

... BRQ du MSP !

C'est venu subitement ! Je suppose que les grosses révélations arrivent toutes de la même manière, brutalement, sans avertir, sans klaxons ni mahress ! Le machin, tu le prends sur la tête, et, tout à coup, les choses s'éclairent. Eh bien, c'est exactement ça que je viens de vivre. Ce matin, la toilette et le petit-déjeuner expédiés, je m'apprête à sortir de chez moi, je pose la main pourtant ferme sur la poignée de la porte et là, quoi ? Demi-tour ! Les miens n'ont absolument rien compris ! Ils m'ont vu reprendre le chemin inverse, celui vers ma chambre, puis m'ont regardé ahuris en sortir en pyjama – je brode un peu, en fait je ne porte jamais de pyjama à la maison, mais un vieux short et un encore plus vieux sweet-shirt – et me caler dans le sofa du salon, un livre à la main. A ma mine plutôt décidée, voire même franchement butée, ma compagne a préféré ne pas me poser de questions sur ce revirement soudain, et ce rentrage à l'appart' alors que je n'en étais même pas sorti. J'ai aimé sa retenue. Ce qui ne m'empêche pas de vous expliquer à vous, amis lectrices et amis lecteurs, ce qui a motivé mon comportement « étrange ». Un instant, un instant de fulgurance, un instant amorcé déjà dans le lit, ruminé dans la salle de bains, malaxé dans la cuisine puis définitivement matu-

ré dans le couloir vers la sortie, j'ai enfin pris conscience d'un droit fondamental dont dispose l'être humain dézédien, mais qu'il a tendance à ignorer ou qu'il ne soupçonne même pas : le droit de ne pas sortir un jour de la semaine. Qu'importe le jour ! Ce citoyen a aussi le droit de le choisir, ce jour. Seul. Ou en groupe, qu'importe, là aussi. Juste cette liberté de se dire en face de son miroir : « Aujourd'hui, bla djedd'ha que je reste à la maison ! » Et en quoi ça m'avance de refuser de sortir un jour, de rester à cocooner à la maison ? J'en sais rien, moi ! C'est juste que ma besace à droits est tellement légère, voire vide que ça me fait un bien fou de savoir qu'il m'en reste tout de même un de droit, au fond du sac et que personne ni rien n'arrivera à me l'arracher ce droit au « restage » à la maison un jour choisi par moi ! Eh ! En temps de disette, je suis preneur du moindre plaisir sans risques ! Comme celui de fumer du thé pour rester éveillé à mon cauchemar qui continue.

H. L.

P. S. : je vous espère nombreuses et nombreux samedi 16 novembre à Tizi-Ouzou, dans l'antre de la lecture qu'est la librairie Multilivres et son éclairé gardien, Omar Cheikh. Une rencontre autour de mon recueil de chroniques *L'Homme-carrefour et autres histoires d'un pays impossible*, Editions Frantz Fanon. A partir de 13 heures, au 19, avenue Abane-Ramdane. Moi, en tout cas, je sais que j'y serai ! Je ne raterai cette halte à Tizi pour rien au monde !

Le Fumeur de Thé

